VENDREDI 17 JUILLET 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1894
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

TRIAGE ET TRAITEMENT DE SEMENCES À LA FERME !


Toutes céréales y compris avoine et seigle
EFC SEMENCES
03 80 37 23 40
contact@efcsemences.fr
Agrément N° BO 10763 Application en prestation de service de produits phytosanitaires

Incendies : Les agriculteurs, victimes et combattant



32 000 hectares brûlés en France ces dernières semaines ! Il ne s'agit pas que de terres agricoles mais pourtant, à chaque fois, les agriculteurs s'impliquent pour prêter main-forte aux pompiers. Nous revenons cette semaine sur ces collaborations qui étaient apparues au grand jour en 2022 lors des incendies dans les Landes. De nombreuses cultures ont également subi les flammes ces jours derniers en Côte-d'Or, dans l'Yonne ou la Nièvre. À chaque fois, un vrai traumatisme mais aussi beaucoup de solidarité.

Pages 03, 04 et 14


L. Jung / Terres Inovia

P.08
PRODUCTIONS *Culture*
Récoltes // Des Côte-d'Oriens témoignent



P.10
PRODUCTIONS *Élevage*
Sommet de l'Élevage // Une innovation côte-d'orienne distinguée


ID/TD

P.20
MAGAZINE *Oxygène*
Quelques jours à Berlin // Une capitale qui séduit le voyageur




BECKER Frères
ARRIVAGE
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m².
Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 POLYCULTURE-ÉLEVAGE: UN CUMUL DE TOUT

.05 ÉLEVAGE OVIN: LA FDSEA ALERTE SUR UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE

.06 A ÉCOUTER: UN PODCAST SUR L'ADAPTATION DES AGRICULTEURS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACTUALITÉ // RÉGION

.07 INTERPROFESSION LAITIÈRE: LE LAIT DANS LA BARATTE DE LA GÉO-POLITIQUE

PRODUCTIONS // CULTURES

.08 IMPLANTATION DU COLZA: UNE ÉTAPE CLÉ POUR OBTENIR UN COLZA ROBUSTE

.09 ORGES D'HIVER: PREMIERS RÉSULTATS 2026

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 ÉLEVAGE LAITIER: LA SIMMENTAL, UNE POLYVALENTE DE PLUS EN PLUS APPRÉCIÉE

PRODUCTIONS // VIGNE

.11 VENDANGES 2026: LA RÉMUNÉRATION DES VENDANGEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.12 MORVAN: VÉGÉTALISER LES BOURGS POUR S'ADAPTER AU CLIMAT

.13 ÉNERGIE: LE SICECO, CONFRONTÉ À UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE VIEILLISSANT

SERVICES

.14 ÉQUIPEMENTS // STOCKAGE DES RÉCOLTES : LA PRÉVENTION INCENDIE N'EST PAS UNE OPTION

.16 PETITES ANNONCES

.17 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.19 CONCOURS DE LABOURS: Y A DU SILLON DANS L'AIR !

.20 VOYAGE: QUELQUES JOURS À BERLIN



// LE DESSIN

// EN BREF

Canicule La FNSEA demande *«un véritable plan de soutien à l'agriculture française»*

Considérant que les effets des canicules ont engendré une *«situation d'une gravité inédite»*, la FNSEA demande, dans un communiqué paru le 9 juillet, un *«véritable plan de soutien exceptionnel pour l'agriculture française»* pour *«apporter une réponse financière immédiate aux exploitations les plus touchées»*, et par ailleurs *«une enveloppe de crise dans le projet de loi de finances pour 2027»*. Pour Arnaud Rousseau, la crise est d'une telle *«ampleur»* que *«les réponses ordinaires ne suffisent pas»*. Le président de la FNSEA demande, par ailleurs, *«un plan d'investissement massif pour l'ensemble du monde agricole»*. Le syndicat majoritaire résume ainsi les effets des canicules qu'il a pu récolter filière par filière : pertes de près de 25% pour les fruits et légumes frais, baisse des rendements céréaliers de 20% dans les zones intermédiaires, recul de la production nationale de maïs d'environ 30%, pertes de 30% dans les porcheries du Grand ouest, et *«pertes considérables»* chez les éleveurs de volaille.

Incendies Agrica Solidaire réactive son aide financière d'urgence

Face aux incendies qui touchent actuellement plusieurs territoires français et compte tenu des risques élevés tout au long de l'été, le groupe dédié à la protection sociale du monde agricole et alimentaire Agrica a annoncé, dans un communiqué du 9 juillet, avoir réactivé son dispositif de soutien aux personnes sinistrées, qui prévoit une aide financière directe d'urgence. Peuvent en bénéficier tous les salariés ou retraités relevant d'une des institutions du groupe Agrica ayant subi des dommages liés aux incendies. Son montant peut atteindre 3 000 euros selon que le demandeur relève d'une des institutions de prévoyance du groupe, de son institution de retraite complémentaire ou des deux. À noter que l'aide n'est pas soumise à conditions de ressources. La décision a été prise alors qu'au 6 juillet, les incendies avaient déjà brûlé depuis le début de l'année plus de 11 000 hectares en France métropolitaine, un niveau inédit aussi tôt dans la saison, selon Julien Ruffault, spécialiste des feux de forêts à l'Inrae, interrogé par *Le Monde*. Selon Agrica, ces évènements ont entraîné d'importants dommages matériels et professionnels, fragilisant des familles et des entreprises du monde agricole.

Climat Le HCC appelle à accélérer la baisse des émissions dans le secteur agricole

Dans son rapport annuel publié le 9 juillet, le Haut conseil pour le climat appelle à accélérer la baisse des émissions agricoles pour respecter la trajectoire du troisième budget carbone. Si les émissions du secteur ont continué de reculer en 2024 et 2025, principalement sous l'effet de la décapitalisation de l'élevage bovin, le HCC estime que le rythme devra être 3,4 fois plus élevé en 2026, puis accélérer fortement après 2030. Il estime en outre que les politiques agricoles sont *« de moins en moins cohérentes »* avec les politiques climatiques, en raison de *« nombreux reculs »* sur le plan climatique et environnemental en France et dans l'Union européenne (UE), citant notamment le projet de loi d'urgence agricole ou encore la Pac. Parmi ses nouvelles recommandations, le HCC appelle au renforcement de l'ambition climatique et environnementale de la Pac, avec par exemple la mise en place d'un budget sanctuarisé pour les mesures agroenvironnementales et climatiques ou encore la suppression progressive des aides couplées aux secteurs fortement émetteurs. Face à l'intensification des sécheresses, il préconise d'élaborer *« sans délai »* un plan de sobriété hydrique en agriculture et d'évaluer la capacité du dispositif d'assurance des récoltes à inciter les agriculteurs à adopter des pratiques d'adaptation efficaces et à éviter les risques de maladaptation. Plus largement, le HCC estime les politiques climatiques françaises *« insuffisantes »* et appelle à *« changer d'échelle »* face aux risques climatiques croissants.

// EN CHIFFRES

Lait Coup de frein sur la collecte en mai

Après un an de croissance continue, la collecte de lait de vache en France marque le pas en mai 2026 avec un repli de 1,1 % par rapport à mai 2025 et 2,105 millions de litres rentrés. À l'inverse, les filières caprine (+7,1 %) et ovine (+2,2 %) maintiennent leur dynamique de progression. Côté rémunération, la tendance est à la baisse pour les producteurs de lait de vache. Le prix du lait conventionnel chute de 10,9 % sur un an pour s'établir à 434,7 €/1 000 l. Le lait bio résiste mieux avec un recul limité à 2,2 %, affichant 496,3 €/1 000 l et conservant une prime de 61,6 € par rapport au conventionnel. La transformation suit ce ralentissement : les fabrications de yaourts, crèmes et matières grasses reculent, tandis que seuls le lait conditionné (+0,6 %) et les fromages frais (+2,6 %) progressent. Ce repli français contraste avec la dynamique de l'Union européenne, où la collecte progressait encore de 2,7 % en avril.



iStock

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

FRANCE

// INCENDIES

Les agriculteurs sur le front

L'été est à peine commencé que les incendies de plaine et de forêt battent déjà leur plein. Ceux-ci deviennent plus précoces, plus nombreux et plus violents. De la péninsule Ibérique à la France, en passant par la Grèce et l'Italie, la combinaison d'une sécheresse exceptionnelle, de températures caniculaires et de vents soutenus transforme de vastes territoires en véritables poudrières.

En France, le bilan est déjà préoccupant. Selon le Système européen d'information sur les feux de forêt (EFFIS-Copernicus), près de 12 000 hectares avaient déjà brûlé entre le 21 juin et le 11 juillet. Ce niveau est plus de quatre fois supérieur à la moyenne observée à cette période depuis le début des relevés en 2006. Au 8 juillet, 286 départs de feu avaient été recensés, contre une moyenne de 75 à cette date et un précédent record de 274 en 2019. Météo-France classait simultanément 59 départements en risque *« élevé à très élevé »* d'incendie. Les Pyrénées-Orientales ont été parmi les premiers départements frappés, avec plusieurs milliers d'hectares parcourus par les flammes et plus de 10 000 personnes évacuées. Le 12 juillet, un incendie d'une ampleur inédite gagnait la forêt de Fontainebleau, en Seine-et-Marne, détruisant près de 800 hectares et mobilisant plus de 400 sapeurs-pompiers, des Canadair, des Dash et des hélicoptères bombardiers d'eau.



Capture X

Dans de nombreux départements, les agriculteurs interviennent en appui des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Leurs tracteurs équipés de déchaumeurs, de charrues ou de tonnes à eau permettent de créer en quelques minutes des bandes de terre nue qui stoppent ou ralentissent la progression des flammes.

Conventions officielles

En France comme ailleurs sur vieux continent, les agriculteurs sont en première ligne pour épauler les pompiers dans la lutte contre ces feux. Dans de nombreux départements, ils interviennent en appui des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Leurs tracteurs équipés de déchaumeurs, de charrues ou de tonnes à eau permettent de créer en quelques minutes des bandes de terre nue qui stoppent ou ralentissent la progression des flammes. Leur parfaite connaissance des chemins ruraux et des parcelles facilite également l'accès des secours. Cette mobilisation s'est illustrée ces derniers jours en Seine-et-Marne, où plusieurs exploitants sont intervenus autour des massifs forestiers et des grandes cultures menacés par les flammes. Des actions similaires ont été menées notamment dans l'Oise, en Mayenne et en Maine-et-Loire, où les réseaux d'agriculteurs volontaires, organisés avec les préfectures, les SDIS et les chambres d'agriculture, ont participé à la protection des exploitations, des habitations et des infrastructures. Dans plusieurs départements, ces coopérations font désormais l'objet de conventions officielles et d'exercices communs afin de sécuriser les interventions. Ainsi en avril 2024, la préfecture de la Mayenne, le SDIS et cinq organisations agricoles[1] ont signé une convention sur la prévention des feux de récolte, coordination des agriculteurs et mise à disposition de matériels agricoles lors des incendies. Une démarche similaire a été conclue dans les départements de l'Ain, de l'Orne, du Morbihan et bien d'autres.

Stocker l'eau

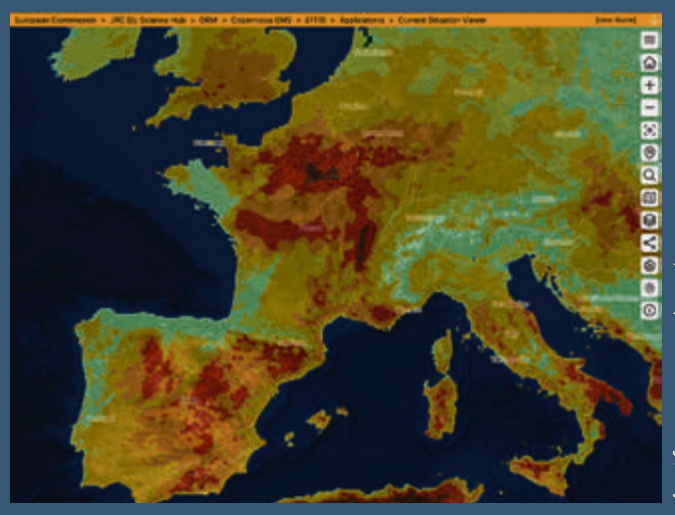
Avec 17,6 millions d'hectares de forêts, la France figure parmi les pays les plus boisés d'Europe. Dans un contexte de réchauffement climatique, les spécialistes estiment que la prévention, l'entretien des massifs, la surveillance et la coopération entre pompiers, collectivités et agriculteurs constitueront désormais l'un des principaux leviers pour limiter l'ampleur des catastrophes estivales. Les chiffres de l'été 2026 montrent déjà que cette adaptation est devenue une nécessité autant qu'une urgence. Dans un communiqué du 11 juillet, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, a estimé que la prévention passe également par le stockage de l'eau, un point essentiel de la future loi d'urgence agricole. *« Moins de terres agricoles cultivées et moins d'agriculteurs, c'est augmenter le risque de voir des incendies devenir hors de contrôle. Alors que des milliers d'hectares partent actuellement en fumée, chacun devrait s'interroger sur l'utilité des infrastructures de stockage de l'eau pour des usages partagés face aux sécheresses, aux canicules et aux incendies. Sécurité des territoires et souveraineté alimentaire sont deux combats indissociables »*, a-t-il déclaré.

Christophe Soulard

(1) FNSEA, JA, FDCuma, Chambre d'agriculture, Entrepreneurs du territoire.

Europe // Les incendies font rage

À l'échelle européenne, la situation est tout aussi tendue. L'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Italie affrontent simultanément de nombreux incendies, conduisant l'Union européenne à activer son mécanisme de protection civile afin de déployer avions bombardiers d'eau, hélicoptères et renforts terrestres entre États membres.



forest-fire.emergency.copernicus.eu/

Les experts soulignent que la précocité de la saison 2026 rappelle les années les plus critiques de la dernière décennie. Au 1er juillet dernier, ce sont 118 737 hectares qui avaient déjà brûlé dans l'Union européenne selon le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne. Cela représente 962 incendies, soit plus du double de la moyenne des vingt dernières années pour cette période (446 feux).

STOP AUX RETARDS DE DISTRIBUTION PAR LA POSTE !

LES MÉDIAS DES TERRITOIRES

STOP

Chers abonnés, prenez svp 1 minute pour nous indiquer la date réelle de réception de votre journal, merci !

À l'heure ou en retard : flashez ce QR code ou rendez-vous sur https://qrco.de/agri26

Flashez-moi !

// POLYCULTURE-ÉLEVAGE

21

Un cumul de tout

Il n'avait pas prévu de partir en vacances cet été et ça tombe bien, car le temps n'aurait pas été suffisant. Jean-Luc Gerbron, éleveur près de Montbard et délégué cantonal FDSEA, nous parle des problématiques du moment.

Le déroulé des moissons n'était déjà pas très serein. Et là, ça continue. Chaque matin comme tous ses collègues éleveurs, Jean-Luc Gerbron sort la tonne à eau pour aller abreuver ses bovins. Et, nouveauté depuis plusieurs jours, il faut affourager, puisque toutes les parcelles sont grillées. Il n'y a plus rien à manger ou presque. *« La paille, il faut déjà en donner alors que la récolte n'a pas été satisfaisante, loin de là »*, indique l'agriculteur de Crépand, *« je pense qu'il manque, en moyenne, au moins une tonne de paille sur chaque hectare dans le département. Sur les terres les plus impactées, cela peut monter jusqu'à 1,5 t/ha, ce qui peut représenter une baisse de 50 % ! ». Même s'il restait des stocks de l'an passé, ces derniers ne seront pas « éternels » s'inquiète notre interlocuteur : « dans un tel contexte, il faut s'adapter comme on peut… L'idéal est de regrouper le maximum de bêtes au même endroit pour limiter le gaspillage. Aussi, il faudra sans doute moins en distribuer cet hiver ».* Jean-Luc Gerbron parle ensuite des nécessaires achats supplémentaires : *« les agriculteurs qui ont l'habitude de s'approvisionner vers des producteurs céréaliers en ont réservé davantage. Pour les autres, qui n'en achètent pas tous les ans, c'est beaucoup plus compliqué d'en trouver. C'est même de la folie dans certains cas, d'après les retours que j'ai. Les kilomètres à effectuer se multiplient pour tenter de trouver vendeur. Il y a aussi les prix qui ont bien augmenté, j'entends parler de 80 voire 90 euros/t en bottes carrées à venir chercher en bouts de champs. Ça commence à chiffrer, mais cela peut se comprendre : voilà deux ans que les cours céréaliers sont au plus bas et en dessous des coûts de production. Les engrais coûtent une blinde, le carburant aussi. Sans oublier les produits phytos… Bref, rien n'est simple ».* Le délégué syndical continue sur cette même problématique paille : *« les marchands ont eux aussi ratissé plus large cette année pour en trouver, ils vont la stocker chez eux et la sortir cet hiver à plus de 100 euros/t. C'est tendu partout ! Je repense aussi à la volonté de la profession d'augmenter nos capacités de stockage par le biais de bâtiments dédiés à la paille : l'idée est bonne, mais avec nos fameux déboires avec le Conseil régional, moins de projets ont émergé… La moindre rentabilité du photovoltaïque freine également les réalisations, c'est bien dommage. Citons également la méthanisation : ces unités représentent aussi des hectares de paille en moins ».*



Inquiétude pour les éleveurs : il manque vraisemblablement plus d'une tonne de paille sur chaque hectare en Côte-d'Or.

Pas que ça

Jean-Luc Gerbron annonce une *« année de m… »* : *« 2026, c'est un cumul de tout. Il n'y a pas que la paille qui pose problème. Les récoltes ont été mauvaises, il n'y a aucune rentabilité. Le foin, même si celui-ci a été de qualité, est en recul d'environ 30 % au niveau des volumes. L'eau, nous en avons déjà parlé, c'est une catastrophe, c'est un calvaire au quotidien… Même des gars qui avaient refait des puits il y a 3-4 ans commencent à s'inquiéter, ça ne suit pas. Rappelons qu'en élevage, nous sortons aussi d'une crise FCO qui a coûté très cher avec parfois des pertes de 20, 25 voire 30 veaux par exploitation. Des énormes trous dans les trésoreries sont là depuis longtemps. Les cours des bovins se tenaient bien jusqu'à présent, mais l'actuelle pression réalisée sur les broutards et les vaches est inadmissible. Les échos que nous entendons sur la Pac ne sont pas rassurants. Parlons aussi des prix des fermages, qui augmentent de 3 % sans aucune explication : mais que font nos représentants pour défendre le monde agricole quand ils sont en commission ? ».* Le Côte-d'orien ajoute un mot sur l'engrais azoté : *« la FNSEA a l'air contente d'annoncer une aide de 50 euros/t… Je pense qu'elle doit arrêter de se regarder le nombril. Depuis l'annonce de ce soutien, les prix ont déjà augmenté de 30 euros/t, cela va encore profiter aux fournisseurs d'engrais. Au moment où je vous parle, nous aurions donc droit à 20 euros/t… Super ! Sachant que l'augmentation est d'environ 250 euros/t. Mais de qui se moque-t-on ? Et en plus, les dossiers semblent très compliqués à remplir : certains ne se lanceront peut-être même pas dans la démarche ».*

AG

// SÉCHERESSE

21

Du feu, un peu partout

De nombreux hectares partent en fumée en Côte-d'Or. Direction Montceau-et-Écharnant pour l'illustrer.

Les conditions météo rendent le risque de départ et de propagation de feux de végétation très élevé. De nombreuses communes côte-d'oriennes y ont *« déjà eu droit »* à l'image de Montceau-et-Écharnant, à 15 km de Beaune, où les pompiers se sont déjà déplacés à quatre reprises en une petite semaine. Nous avons échangé sur place avec Bruno Pitoizet, agriculteur concerné par l'incendie. *« Cela s'est passé jeudi (9 juillet), en début d'après-midi. J'étais passé devant une heure avant, en rentrant chez moi, mais il n'y avait rien. C'était vers 13 h 30, j'avais passé ma matinée à apporter de l'eau à mes vaches et j'allais manger »*, retrace l'exploitant. Celui-ci était *« au café »* lorsque son téléphone a sonné : *« C'était David Doyer, agriculteur à Chaudenay-la-Ville et référent incendies pour le territoire Bligny-Pouilly, qui m'informait d'un départ de feu. J'ai tout de suite pris la tonne à eau et je suis parti ».*



Bruno Pitoizet, lundi, sur ses 2 hectares touchés.

Du stress

Beaucoup de monde est déjà sur place, Bruno Pitoizet comprend vite que deux de ses prés sont concernés : *« dans ces moments-là, on ne pense qu'à une seule chose, éteindre le feu ou du moins, contenir les flammes et limiter leur propagation ! Il y avait beaucoup de vent au début, cela n'arrangeait rien, mais heureusement, ce dernier s'est assez vite calmé. Chacun faisait ce qu'il pouvait, il y avait même des gens avec des bouteilles d'eau… Plusieurs agriculteurs étaient présents, nous avions deux déchaumeurs et trois tonnes à eau. Cela nous a monopolisés jusqu'à 19 heures ».* Bruno Pitoizet remercie chaleureusement les nombreux sapeurs pompiers ainsi que toutes les personnes qui se sont mobilisées rapidement et efficacement pour limiter les dégâts : *« comme tout le monde le répète en ce moment, il faut intervenir le plus rapidement possible pour limiter la casse. Il y a beaucoup de stress dans ces situations, cela va sans dire, car on pense aux animaux, aux habitations et aux exploitations qui sont à proximité… ».* Les habitants du village ont assuré une *« ronde »* le soir du sinistre et ils ont bien fait, car de nouveaux départs de feux ont été observés. Trois jours plus tard, dans la nuit de dimanche à lundi, rebelote : un nouveau feu, cette fois-ci de plus grande ampleur, est survenu non loin de là, à la plus grande interrogation de Bruno Pitoizet : *« tout est extrêmement sec et un rien peut générer un départ de feu. La situation est critique. Mais cela fait quand même beaucoup en si peu de temps… Tout comme les pompiers, on se pose tous des questions ici. En tout cas, vivement que la pluie se manifeste à nouveau et que tout redevienne comme avant. Car c'est épuisant ! ».*

AG



Un nouveau feu s'est manifesté trois jours plus tard, dans la nuit de dimanche à lundi.

// SOLIDARITÉ

Des pommes de terre anti-précarité en Côte-d'Or

Solaal BFC, l'association qui œuvre en faveur des dons agricoles pour lutter contre la précarité alimentaire, vient de réaliser deux opérations en Côte-d'Or. Près de deux tonnes de pommes de terre ont été récupérées.



Crédit

Une tonne de pommes de terre a été triée avant d'être distribuée, à la Fermes de l'Ormois, à Marandeuil.

Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) Bourgogne-Franche-Comté (BFC) vient de réaliser récemment deux nouvelles actions de collecte de produits alimentaires, en Côte-d'Or. La première a eu lieu à la Ferme de l'Ormois, à Marandeuil, à l'est de Dijon. Solaal BFC a organisé une action solidaire multi-partenariale de tri et reconditionnement des pommes de terre. L'association a également accompagné l'épicerie sociale du bassin dolois, dans le Jura, pour conditionner des pommes de terre, à l'EARL ABK Bus, à Flagey-les-Auxonne. La Ferme de l'Ormois et l'EARL ABK Bus font partie des donateurs réguliers avec lesquels Solaal BFC collabore. Ces deux fermes sont entrées dans une démarche de don agricole dans le cadre du projet « Cueillettes et cagettes en Val de Saône », mené depuis 2025 sur la Communauté de communes Cap Val de Saône qui essaime au-delà du territoire de l'intercommunalité. Ce projet est porté par Solaal BFC et la Communauté de communes Cap Val de Saône dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) de celle-ci et du programme Mutualisons les initiatives entre agriculteurs et mangeurs (Miam), déployé sur six PAT de BFC par le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam) le Serpolet et Active, pôle de l'économie solidaire. Sur les deux exploitations, les pommes de terre de conservation sont stockées en palox et nécessitent d'être triées/dégermées avant d'être conditionnées en sacs ou caisses pour pouvoir être redistribuées par des associations d'aide alimentaire.

De nombreux bénévoles à l'ouvrage

À la ferme de l'Ormois, qui proposait 1 tonne de pommes de terre en agriculture biologique, quatre structures étaient présentes pour cette action :
- l'Entraide cantonale de Pontailler-sur-Saône - association qui mène des distributions alimentaires depuis plus de 30 ans
- l'association Sentiers (Dijon), qui fait de la réinsertion
- Épisourire (Dijon) - épicerie sociale
- les Restos du Cœur de Genlis

Les personnes impliquées dans ces opérations sont principalement des bénévoles et des personnes en réinsertion de l'association Sentiers. D'autres associations ont également bénéficié de ce don de pommes de terre à Marandeuil, dans un second temps : Épimut (Quetigny), et le Secours populaire d'Is-sur-Tille. L'épicerie sociale du bassin dolois a récupéré 650 kg de pommes de terre, cultivées en agriculture biologique, à l'EARL ABK Bus. Si des associations d'aide alimentaire souhaitent en bénéficier, cela est toujours possible, il suffit de contacter Solaal(1). Avec l'arrivée des légumes d'été dans les exploitations agricoles, Solaal BFC souhaite rappeler aux producteurs agricoles le service gratuit de facilitation des dons proposé par l'association pour la gestion de leurs invendus et surplus. De leur côté, les associations peuvent aussi mobiliser leurs bénévoles pour réaliser des glanages ou conditionnements.

Berty Robert, avec communiqué

(1) Contact Solaal : 06 11 41 68 23.

Solaal lance Agridon

Solaal vient de lancer une nouvelle plateforme numérique nommée Agridon (https://agridon.org). Elle est dédiée aux acteurs du monde agricole (agriculteurs, grossistes, expéditeurs, coopératives, entreprises agroalimentaires…). Face une précarité de plus en plus forte, où les besoins des associations d'aide alimentaire, notamment en produits frais, ne cessent d'augmenter, Agridon est une avancée importante pour mieux accompagner, fluidifier le don et lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaires. Parmi les principales nouveautés d'Agridon :
– Un formulaire de don optimisé : mieux quantifier et qualifier le don, c'est l'assurance d'une meilleure gestion logistique (conditionnement, transport), ainsi que la garantie que le don soit accessible aux associations d'aide alimentaire.
– Un service après-don renforcé : le don donne droit à une réduction d'impôt. Jusqu'à présent les attestations de don étaient réalisées par les équipes de Solaal. Désormais cette tâche s'automatise et permet au donateur de télécharger son attestation directement en ligne.
– Une plateforme adaptée aux spécificités de chaque don, quels que soient les volumes et les produits concernés.
Agridon offre aussi la possibilité à l'agriculteur donateur de proposer un glanage solidaire sur son exploitation.
Autre nouveauté : la création d'un catalogue des dons, consultable en ligne. Il permet aux associations d'aide alimentaire habilitées d'avoir une vue d'ensemble sur les types de produits proposés, le territoire de provenance, ainsi que les quantités.

// ÉLEVAGE OVIN

La FDSEA alerte sur une situation préoccupante

La section ovine de la FDSEA de la Nièvre alerte sur la situation préoccupante du marché de l'agneau. Entre chute des cours, ralentissement de la consommation et effets de la sécheresse, les éleveurs subissent une nouvelle tension économique forte.

La section ovine de la FDSEA de la Nièvre s'est réunie le 2 juillet avec les partenaires de la filière : Chambre d'agriculture, la coopérative Feder Terre d'ovin, la Sicafome et la Sicarev afin de faire le point sur la situation du marché de l'agneau. Jean-Marc Bertrand, président de la section ovine de la FDSEA, a rappelé l'inquiétude grandissante des éleveurs face à une baisse brutale des cours et à des difficultés d'écoulement des agneaux. La canicule et la sécheresse de ces dernières semaines ont fortement pesé sur la consommation. Dans un contexte de marché déjà fragile, cette baisse de la demande entraîne un engorgement de la filière et une pression directe sur les prix payés aux producteurs. Comme trop souvent, ce sont les éleveurs qui subissent de plein fouet les déséquilibres du marché. Les agneaux prêts à partir doivent être valorisés rapidement, alors même que les débouchés se resserrent. Chaque jour d'attente supplémentaire peut entraîner un surcoût d'alimentation si l'on veut éviter que les agneaux perdent du poids, une dégradation de la qualité commerciale et donc une perte économique pour les exploitations.

Soutenir la consommation locale

Cette situation vient s'ajouter à des charges toujours élevées, à des disponibilités fourragères déjà mises sous pression par la sécheresse et à une conduite des troupeaux rendue plus complexe par les épisodes climatiques répétés. Pour la FDSEA de la Nièvre, cette crise rappelle l'urgence de mieux valoriser la viande d'agneau française et de soutenir la consommation locale. Derrière chaque agneau, il y a des éleveurs, des exploitations familiales, de l'emploi, de l'entretien des paysages et une présence agricole indispensable dans les territoires. La filière ovine ne peut pas être la variable d'ajustement d'un marché déséquilibré. La production française doit être reconnue à sa juste valeur, dans les prix comme dans les actes d'achat. Dans cette période difficile, la FDSEA de la Nièvre appelle chacun à soutenir la consommation de viande d'agneau française. Choisir de l'agneau français, c'est soutenir une filière locale, des éleveurs engagés et une agriculture présente sur nos territoires.

Magalie Bernard (FDSEA58)



Le marché de l'agneau connaît un fort ralentissement, lié en partie aux conditions climatiques.

// A ÉCOUTER

58 Un podcast sur l'adaptation des agriculteurs au changement climatique

Intitulé « Agriculture : la mutation climatique » ce podcast passionnant s'intéresse à la manière dont des agriculteurs du Nivernais-Morvan et de Haute-Corrèze explorent des manières de faire évoluer leurs pratiques face au changement climatique. Ces six épisodes démontrent une agriculture inventive, sans asséner des réponses toutes faites et simplistes.

Nous n'avons pas l'habitude de conseiller des podcasts dans les colonnes de *Terres de Bourgogne* mais si nous le faisons cette fois-ci, c'est que le jeu en vaut vraiment la chandelle. La forme médiatique du podcast est très intéressante. Elle permet de raconter des histoires en prenant son temps. Les auteurs de celui dont nous parlons aujourd'hui en ont fait six épisodes. Son titre est « Agriculture : la mutation climatique ». On le doit à Alexis Gonin, géographe, enseignant chercheur à l'université Paris-Nanterre. Avec toute une équipe, depuis 2024, il a mené l'enquête dans le Nivernais, le Morvan et en Haute-Corrèze, afin de mieux comprendre les transformations en cours et les défis auxquels les agriculteurs sont confrontés. Ces territoires agricoles sont fortement impactés par le changement climatique, les excès d'eau ou son manque, et son impact sur les cultures, leurs rendements, et sur l'élevage. Ce podcast s'inscrit dans un projet de recherche nommé Territer, porté par l'Université Paris Nanterre en partenariat avec le Pays Nivernais-Morvan, Haute-Corrèze Communauté et le financement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Seize témoignages d'agriculteurs

Il s'intéresse à une question essentielle pour nos territoires ruraux : comment vivre de l'agriculture à l'ère du changement climatique ? Les six épisodes qui composent ce podcast (que l'on peut écouter sur toutes les plateformes numériques ou en suivant ce lien : https://territer.parisnanterre.fr/?p=729), donnent à entendre les témoignages de seize agricultrices et agriculteurs du Nivernais Morvan et de Haute-Corrèze qui partagent leurs expériences, leurs adaptations et leur vision de l'avenir face aux évolutions climatiques. On y explore la manière dont le changement climatique transforme les milieux cultivés et le métier d'agriculteur, révélant les vulnérabilités des systèmes hérités de la modernisation agricole. À partir de ces témoignages, le podcast montre comment les agriculteurs vivent, analysent et affrontent cette nouvelle époque climatique. Au fil des épisodes, on comprend la réalité d'une nouvelle époque climatique qui s'impose à tous, des changements globaux qui ont des conséquences locales, la nécessité de s'adapter en restant sur une étroite ligne de crête pour préserver ce qui peut l'être tout en conservant une viabilité économique, les difficultés auxquelles sont confrontées les exploitations, comment certains font pour rendre leurs systèmes agricoles plus résilients et vers quoi l'agriculture devrait se diriger et évoluer pour franchir ce cap.

Pas de simplisme

Le grand intérêt d' « Agriculture : la mutation climatique » c'est son approche nuancée, humble, qui ne cache rien des difficultés et des échecs, mais qui ouvrent aussi des perspectives intéressantes, en n'oubliant jamais qu'une solution qui fonctionne sur un territoire donné, n'est pas forcément pertinente sur un autre. Le podcast rappelle juste que face à une situation de changement climatique dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences, le déni ou les réponses simplistes et toutes faites ne servent à rien. C'est sans doute ce qui rend son écoute à la fois nécessaire et utile.

Berty Robert



Vous pouvez écouter le podcast « Agriculture : la mutation climatique » en scannant ce QR code.

// PRODUCTEURS LOCAUX

89 Les petits nouveaux de Bienvenue à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme de l'Yonne poursuit son développement avec une dynamique très concrète : des rencontres, des produits et des exploitations qui ouvrent leurs portes.

Avec 48 fermes déjà engagées dans le département de l'Yonne, le réseau Bienvenue à la ferme, géré par la Chambre d'agriculture, confirme son rôle de passerelle entre le monde agricole et le grand public, autour de trois piliers simples mais exigeants : circuits courts, qualité et accueil à la ferme.

En 2026, Bienvenue à la ferme Yonne a accueilli six nouveaux adhérents, illustrant une tendance claire : l'envie de vendre autrement, de raconter son métier et de créer du lien directement sur l'exploitation.

Chaque nouvelle adhésion se concrétise par un moment symbolique et très concret : la remise de la plaque d'agrément, visible sur les exploitations, qui officialise l'entrée dans le réseau.

Premier temps fort de cette série, Sabrina Koch, hélicicultrice et fondatrice des S'cargots de Valravillon (Champloiseau – Valravillon), a reçu sa plaque le 30 juin. Installée depuis 2025, elle élève des escargots Gros Gris en plein air sur quatre parcs de 150 m^2, avant de les transformer en produits fermiers proposés directement à la vente. Une activité récente, structurée, et déjà ancrée dans une logique de qualité et de proximité.

Comprendre une production

Autre temps fort : la remise de plaque à Jules Martin, alias L'Happyculteur d'Escolives, le 10 juillet à la miellerie (Escolives-Sainte-Camille). Professionnel depuis 2019, il pratique une apiculture pastorale et la transhumance des ruches, lui permettant de proposer une gamme de 8 à 10 miels différents, complétée par du pain d'épices, des bonbons au miel et du pollen. Récompensé d'une médaille de bronze au Concours général agricole 2025, il incarne une production artisanale exigeante et mobile.

Derrière chaque plaque apposée sur une exploitation, il y a une promesse simple : celle de pouvoir acheter directement au producteur, comprendre une production, et rencontrer celles et ceux qui la font vivre. Dans l'Yonne, Bienvenue à la ferme confirme ainsi son rôle : un réseau de fermes ouvertes, actives, et ancrées dans leur territoire, où l'accueil fait autant partie du produit que ce qui est vendu.

D'après communiqué



Chambre d'agriculture 89

Jules Martin, apiculteur à Escolives-Sainte-Camille, au sud d'Auxerre, nouveau membre du réseau Bienvenue à la ferme.

// INTERPROFESSION LAITIÈRE

Le lait dans la baratte de la géopolitique

À l'occasion de l'assemblée générale du Centre interprofessionnel laitier Bourgogne Franche-Comté Est, à Nancy, Jean-Marc Chaumet, directeur Économie du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière, a analysé les conséquences des mutations géopolitiques sur le secteur laitier et les défis qu'elles posent aux producteurs comme aux exportateurs.



Jean-Marc Chaumet : *« Le système est de plus en plus imprévisible et l'accès au marché de moins en moins sûr ».*

Quelles sont les conséquences des évolutions géopolitiques sur la filière laitière ? C'est la question à laquelle s'est intéressé Jean-Marc Chaumet, directeur Économie au Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel), à l'occasion de l'assemblée générale du Centre interprofessionnel laitier (CIL) Bourgogne Franche-Comté Est. *« La commercialisation est un facteur de doux commerce entre les nations. Le libre-échange favorise la paix entre les peuples. Les pays se spécialisent, les échanges se font à moindre coût. Les États reculent au profit de logiques transnationales »*, introduit l'intervenant. Jean-Marc Chaumet pointe un basculement à partir de 2008. *« Nous sommes passés d'une logique de commerce gagnant-gagnant à gagnant-perdant. Les règles de commerce international s'érodent car il faut absolument gagner. Ce qui était un atout hier, la spécialisation, est aujourd'hui devenu une faiblesse. La dépendance est signe de fragilité. En réaction, les pays mettent en avant la souveraineté. Et nous faisons face à un retour de la rareté, pas seulement du produit mais aussi de l'accès au marché, de la stabilité des flux, de la fiabilité des partenaires… »*. En parallèle, l'agriculture est victime de chocs exogènes au système économique – covid, changement climatique, guerre en Ukraine et au Moyen-Orient – qui induisent la hausse des prix des intrants, des difficultés logistiques pour les produits et qui impactent aussi la demande. *« Le système est de plus en plus imprévisible et l'accès au marché de moins en moins sûr »*, synthétise l'intervenant.

Choisir ses dépendances

Dans ce contexte international instable, chacun veut devenir souverain. *« L'agriculture est une victime collatérale des tensions internationales, c'est un moyen de pression sur un autre pays »*, souligne Jean-Marc Chaumet, citant notamment l'embargo mis en place par la Russie en 2014 en réponse aux sanctions économiques suivant l'annexion de la Crimée. Les réactions des pays sont diverses. Aux USA comme en Chine, la sécurité alimentaire fait désormais partie intégrante de la sécurité nationale. En Europe, l'objectif de la PAC, à l'origine, était l'accès à l'autosuffisance alimentaire. Aujourd'hui, l'Europe reste dépendante notamment pour les engrais, elle est importatrice nette en calories et en équivalent hectares. *« Assiste-t-on à un début de prise en compte ?* s'interroge l'intervenant. *L'Union européenne commence à reconnaître le secteur agricole comme stratégique »*. Lors du Conseil européen des 27 et 28 juin 2024, la sécurité alimentaire a été inscrite au rang des priorités pour l'Union européenne sur la période 2024-2029, dans le cadre d'une *« Europe prospère et compétitive »*, selon les termes de la présidente de la Commission. Mais Jean-Marc Chaumet observe également *« que pendant la crise alimentaire de 2007-2008, l'Union européenne recherchait collectivement des solutions pour réduire les risques. Aujourd'hui, la souveraineté a pris le pas, chacun œuvre pour soi. Pourtant le collectif a ses intérêts »*. Selon la définition de FranceAgriMer, *« la souveraineté est la maîtrise considérée comme suffisante des dépendances externes, jugées pertinentes, nécessaires ou indispensables »*. Jean-Marc Chaumet résume : *« Il faut choisir ses dépendances. Nous ne pouvons pas tout produire, comme le café ou le cacao »*.

Le lait, actif stratégique

Quelles conséquences sur le commerce de produits laitiers ? *« La géopolitique est un facteur structurant de la filière laitière. Le lait n'est plus simplement un produit ou une commodité agricole, il devient un actif stratégique »*. Le lait est un produit dépendant de chaînes globales fragiles. *« Il est local dans sa production mais global dans ses intrants : engrais, alimentation animale, équipements, énergie »*. Du côté de la consommation, 90 % du lait produit dans le monde est consommé dans le pays où il est produit et 70 % des exportations sont réalisées par l'Europe, les États-Unis, l'Australie/Nouvelle-Zélande et l'Amérique du Sud. *« Le commerce laitier est nécessaire, certaines zones ne produisent pas assez de lait alors que d'autres sont excédentaires »*. Le lait est une victime collatérale des tensions internationales : embargo de la Russie sur les produits alimentaires en 2014, tensions diplomatiques avec l'Algérie depuis 2024, hausse des droits de douane états-uniens depuis 2025 et de ceux de la Chine depuis la fin de l'année 2025. *« Auparavant, l'évolution des marchés était surtout l'effet d'aléas climatiques, de cycles de production ou de demande. Désormais, l'effet de décisions souveraines peut peser sur les marchés. Les relations internationales pèsent sur les marchés laitiers. 17 % des exportations françaises en valeur se jouent sur la géopolitique et les relations internationales »*, observe Jean-Marc Chaumet, qui s'interroge : *« Quelle stratégie commerciale adopter dans le contexte ? Réduire la dépendance à quelques grands marchés pour éviter les risques géopolitiques ? Tirer davantage parti des accords commerciaux existants (UE-Vietnam, UE-Corée du Sud, UE-Japon) ? Explorer des marchés en développement (Moyen-Orient, Asie du sud-est, Afrique de l'ouest, Amérique latine) » ? « L'arbitrage politique a désormais pris le pas sur l'arbitrage économique »*, conclut Jean-Marc Chaumet.

Hélène Flamant

// SÉCHERESSE

Mieux prendre en compte l'absence de pousse de l'herbe

La Fédération nationale bovine (FNB), associée à la FDSEA de Saône-et-Loire, a tenu une conférence de presse dans un élevage du département particulièrement impacté par la situation climatique de cette année. L'objet est de dénoncer les failles de l'indice satellitaire qui doit prendre en compte les déficits de pousse de l'herbe.

Le 7 juillet, la Fédération nationale bovine (FNB) a organisé une conférence de presse sur le thème de l'impact de la sécheresse, en Saône-et-Loire. L'exploitation sur laquelle elle a eu lieu compte deux associés, qui élèvent 135 vaches charolaises. Ils commercialisent les mâles en broutards et engraissent la majorité de leurs femelles. Ils ont également un atelier caprin avec transformation et vente directe. Cette année, la récolte de fourrages a été amputée de plus de 60 tonnes de foin, et les stocks commencent à être distribués pour affourager les animaux au pré. Alors que les coups de chaleur et les épisodes caniculaires se succèdent, la sécheresse s'installe petit à petit partout en France. De nombreux départements français sont placés en situation de crise sécheresse. Bien loin d'être une exception, la situation de l'élevage ce jour-là visité est partagée par beaucoup d'autres, partout en France. La FNB rappelait à cette occasion qu'il est inconcevable que les opérateurs en charge des assurances profitent de la situation climatique pour faire pression sur les prix. Depuis des années, les éleveurs réclament un dispositif qui puisse être, enfin, totalement transparent et fonctionnel, pour les assurés comme pour les non-assurés, qui participent largement au financement. Pourtant, l'évolution de l'Indice de pousse des prairies (IPP) utilisé dans le dispositif de gestion des risques climatiques est encore inconnue. De même, les données de suivi des fermes de l'Observatoire national de la pousse de l'herbe restent secrètes, alors même qu'elles sont censées servir à améliorer l'indice, et faciliter les recours des producteurs.

Réunir les Commissions départementales d'expertise

Comment pourrions-nous, dans ces conditions, oser espérer que les résultats de l'indice représentent, enfin, la réalité de terrain que vivent les éleveurs ? Il est plus qu'urgent que, dans tous les départements concernés, les Commissions départementales d'expertise se réunissent, et puissent confronter les résultats de l'indice à de vraies données de terrain. Celles-ci permettront l'évaluation des pertes, afin d'engager au plus vite un processus d'indemnisation auprès des producteurs. Nous demandons à la ministre de l'Agriculture d'engager dès à présent ce processus. *« Nous devons nous rendre à l'évidence,* conclut Patrick Bénézit, président de la FNB : *l'indice satellite a trop déçu. Malgré des années de lutte, il semble que nous soyons les seuls à avoir réellement espéré qu'il puisse, un jour, refléter la réalité de ce que vivent les éleveurs. Aujourd'hui, l'urgence de la situation prévaut, et les pouvoirs publics ont la responsabilité de mettre en œuvre des expertises de terrain afin que les éleveurs puissent être justement indemnisés, pour espérer faire face aux impacts déjà catastrophiques de cette année climatique ! »*.

FNB

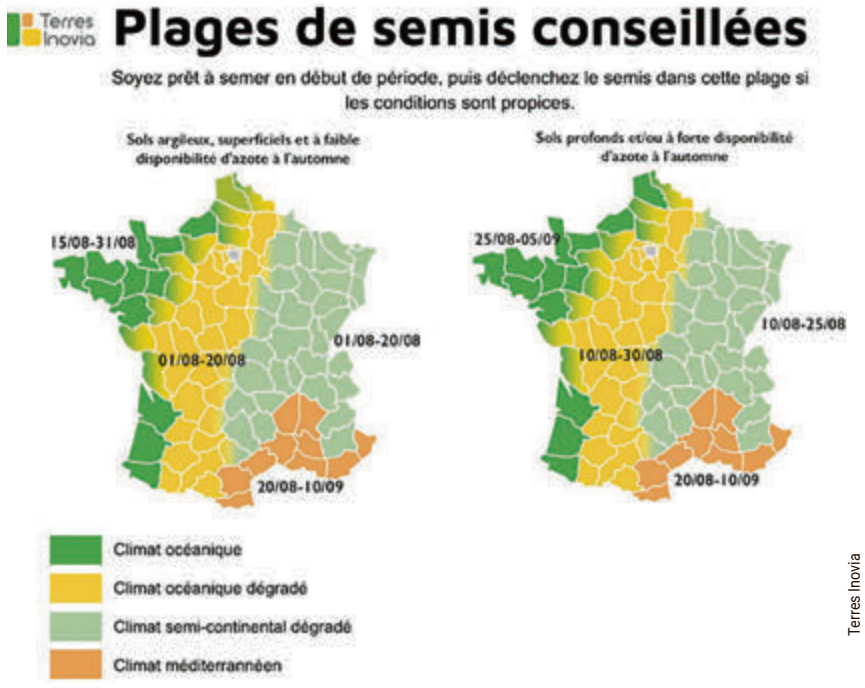


Patrick Bénézit (à droite), président de la FNB, sur une exploitation de Saône-et-Loire, en compagnie de Christian Bajard (deuxième à gauche) président de la FDSEA 71.

// IMPLANTATION DU COLZA

Une étape clé pour obtenir un colza robuste

L'implantation du colza conditionne la robustesse de ce dernier vis-à-vis des agresseurs et des aléas climatiques. Pour cela, des pratiques clés sont à privilégier afin d'obtenir une levée précoce, une croissance continue au cours de l'automne et une reprise dynamique en sortie d'hiver.



Terres Inovia

Plusieurs leviers peuvent être actionnés pour obtenir un colza robuste et atteindre ses états clés : atteindre le stade 4 feuilles avant l'arrivée des altises adultes, une biomasse de 1,5 kg/m² et de 45 g/plante en entrée hiver ainsi qu'un pivot d'au moins 15 cm à cette même période le tout en maximisant l'alimentation de la culture au cours de l'automne pour éviter les faims d'azote.

Limiter l'assèchement du sol

La réussite de l'implantation du colza repose sur des observations simples et des pratiques optimisées, en particulier avec les conditions humides rencontrées lors des semis des précédents culturaux en 2024. En effet, il est nécessaire d'identifier les problématiques de structure de sol dès le printemps pour optimiser le travail du sol à réaliser au cours de l'interculture. Le choix d'un précédent avec peu de résidus, libérant les sols précocement et pouvant restituer de l'azote pour le colza sera un plus pour la culture.

Être prêt à semer tôt

La précocité du semis est à adapter en fonction de sa zone géographique, de la disponibilité d'azote des sols mais également de la disponibilité du matériel, des semences et de la main-d'œuvre. Une fois les plages de semis identifiées (voir carte), le déclenchement du semis se fera avant un épisode de pluie. Il est préférable de semer dans un sol sec et d'attendre une pluie d'idéalement 7 à 10 mm que d'assécher le sol lors d'un semis après une pluie. La réactivité est donc indispensable pour positionner son semis au plus proche des précipitations.

Un semis homogène sans surdensité

Pour éviter l'apparition de pieds chétifs, il est essentiel de limiter les surdensités en visant un peuplement levé compris entre 20 et 35 plantes/m².
Afin de minimiser les pertes à la levée et d'obtenir une densité de colza proche de celle semée, deux éléments sont à prendre en compte : le type de semoir utilisé avec un avantage au semoir monograine, grâce à une levée plus homogène, rapide et une meilleure répartition des plants que les semoirs à céréales ou directs ; la nature du sol ainsi que son niveau de risque lié aux limaces.

Une croissance continue au cours de l'automne

Pour soutenir la nutrition et la croissance du colza, plusieurs leviers peuvent être mis en place : l'association avec des plantes compagnes, le précédent légumineuse à graine ou encore l'apport d'engrais organiques ou minéraux.
Idéalement, l'utilisation de produits résiduels organiques (PRO) permet un apport progressif et continu en éléments nutritifs, soutenant ainsi la croissance du colza tout au long de l'automne. Cependant, en l'absence de PRO disponibles, un apport d'azote minéral au moment du semis reste possible, à condition de respecter la réglementation en vigueur (pas d'apport d'engrais azoté minéral après le 31 août).

Ne pas oublier a fertilisation phosphatée

Exigeant en phosphore, le colza voit son rendement affecté en cas de carence. Ce nutriment, crucial pour l'enracinement, doit être apporté dès le semis, notamment en sol carencé, même si la phase de plus forte absorption se situe au printemps.

Nicolas Latraye, Terres Inovia

// GRAMINÉES ADVENTICES

Contrôler les ray-grass et vulpins dans le colza

Face à la progression des graminées, et en particulier du ray-grass et du vulpin, la réussite du désherbage du colza repose sur une stratégie construite dès le semis. Prioriser les interventions, cibler les adventices réellement présentes et positionner les traitements au bon moment permettent de concilier efficacité technique et maîtrise des coûts.

À l'échelle nationale, plus de 38 % des problématiques de désherbage en colza sont liées à des adventices graminées. Le ray-grass prend la première position avec 20 % des problématiques, suivi de près par le vulpin[1]. Ils sont devenus la cible prioritaire. Les infestations rencontrées exigent une gestion précoce et méthodique. En complément des leviers agronomiques essentiels, des solutions efficaces et économiques restent à disposition, à condition de bien identifier les cibles prioritaires.

Une base de prélevée indispensable en cas de fortes pressions

Confronté à des levées précoces, de ray-grass plus particulièrement, le colza peut-être fortement pénalisé dès le début de son cycle. Cette concurrence prend différentes formes. Elle impacte la croissance du colza, ce qui l'expose par exemple aux ravageurs d'automne, et peut conduire à des pertes de pieds importantes. La stratégie de désherbage consiste à orienter prioritairement le coût de la prélevée contre la cible graminées. Les solutions parmi les plus performantes techniquement, comme Colzamid à 2 l/ha en présemis incorporé, ou Sultan 1,5 l/ha en post-semis prélevée, sont accessibles pour un coût aux alentours de 35 à 45 €/ha. Ces solutions avoisinent en moyenne les 60 % d'efficacité, avec une variabilité importante selon les conditions d'application.
Les solutions comme Springbok, Alabama, Bandonéon, Novall ou encore Triclo à pleine dose apportent des compléments non négligeables sur dicotylédones. Toutefois, le surcoût d'environ 30 à 45 €/ha par rapport à Colzamid 2 l/ha ou Sultan 1,5 l/ha ne se justifie qu'en présence avérée de dicotylédones. Une diminution de dose se traduira par une perte d'efficacité sur graminées : un choix perdant d'un point de vue technique et économique.

Gestion des repousses de céréales

La gestion des repousses de céréales est quant à elle à envisager au cours du mois de septembre avec un antigraminées foliaire. Les herbicides racinaires précédemment cités sont généralement inefficaces. Cette application peut offrir une efficacité complémentaire sur ray-grass et vulpin en fonction du niveau de résistance présent sur la parcelle. En cas de bonne efficacité de la prélevée, la gestion des repousses pourra s'envisager avec une «FOP» (Stratos, Pilot, etc.). En cas d'échec de la prélevée sur les levées de ray-grass et de vulpins, l'utilisation de cléthodime est possible pour neutraliser les repousses et possiblement les graminées hivernales selon le niveau de résistance. Il est important dans ce cas de maintenir une propyzamide (Kerb flo ou Ielo) en novembre afin de neutraliser les individus résistants.

Appliquer la propyzamide dans de bonnes conditions

Le contrôle précoce, au-delà de limiter la concurrence en début de cycle, permet d'attendre les conditions optimales pour l'application en post-levée d'un herbicide à base de propyzamide pour toutes les situations qui le nécessitent. Les conditions optimales sont :
- Une température du sol inférieure 10 °C ;
- Une application sur un sol humide ;
- Une période d'application idéale en novembre jusqu'à début décembre.

Victor Fleury, Terres Inovia

(1) Données issues des enquêtes culturales de Terres Inovia pour l'année 2024.

Désherbage d'un colza associé

Dans le cas d'un colza associé à des légumineuses, ces dernières tolèrent assez mal les désherbages de prélevée du colza, à l'exception de certaines comme la féverole. Une application de Colzamid à 2 l/ha en présemis incorporé présente une sélectivité acceptable, au même titre que Colzor Trio à 3,3 l/ha (non adapté contre le vulpin). Les solutions à base de métazachlore se montrent plus sélectives en application de post-levée précoce, mais cela constitue une pratique non recommandée en situation ray-grass. Or, dans les situations difficiles en graminées, l'efficacité du désherbage dès la prélevée doit être une priorité.

Binage précoce, une solution de recours

Face à un échec total ou partiel de la prélevée en forte pression, le binage peut constituer une solution de recours en situation de semis à écartement large. Un binage courant septembre, à partir de 3 ou 4 feuilles du colza permet de réduire la pression des graminées, pour la plupart encore sensibles aux dents de la bineuse, avant tallage. Pour les ray-grass déjà tallés, le risque de repiquage est plus élevé d'où l'intérêt d'intervenir tôt.

// ORGES D'HIVER

Premiers résultats 2026

Les premiers résultats des essais variétés Orges d'hiver sont désormais disponibles. Ces résultats provisoires présentent les rendements obtenus en 2026, le comportement pluriannuel des variétés et un récapitulatif des principaux critères de choix variétal. L'ensemble des résultats consolidés ainsi que les préconisations d'Arvalis seront prochainement disponibles.

Les premiers résultats des essais variétés Orges d'hiver sont désormais disponibles.

Ils reposent sur un regroupement des rendements issus de huit essais réalisés en 2026 dans les départements 17, 18, 36, 41, 79, 89 et 91, couvrant la grande zone brassicole Centre/Bassin parisien, Poitou-Charentes et Bourgogne.

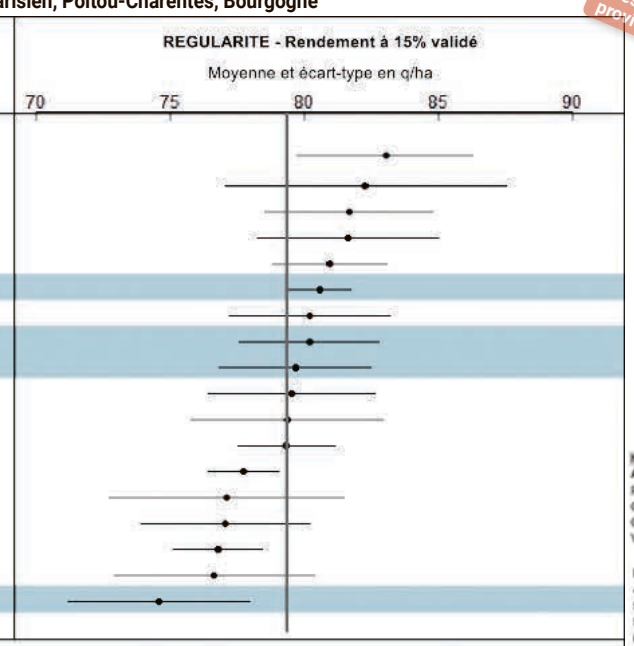
Ces résultats provisoires présentent les rendements obtenus en 2026, le comportement pluriannuel des variétés et un récapitulatif des principaux critères de choix variétal (qualité, PMG, sensibilité aux maladies, etc.).

L'ensemble des résultats consolidés ainsi que les préconisations d'Arvalis seront prochainement disponibles au téléchargement dans le document « Choisir & Décider – Préconisations régionales Bourgogne Franche-Comté ».

Tableau 2 // Résultats rendements 2026 Région Brassicole Centre/Bassin parisien, Poitou-Charentes, Bourgogne

Résultats provisoires

Préc. épiaison	Tolérance JNO	Avis Malterie	VARIETES	Rendement à 15% q/ha	Rendement à 15% % MG.
8	T		LG ZORICA	83.0	105
7.5	T		LG ZEFIRA	82.3	104
8	T		LG ZEBRA	81.7	103
7.5	T		KWS INNOVATRIS	81.6	103
7.5	T		LG ZORBAS	81.0	102
6.5	T		TITANEL	80.6	102
7	T		OVALIE	80.2	101
7	T		HOPINEL	80.2	101
7.5	T	Obs 1	LAROCHEL	79.7	100
6.5	T		KWS FUTURIS	79.5	100
6.5	T		DIGITAL	79.4	100
7	T	Préf*	CONSTEL	79.3	100
7	T		KWS JOYAU	77.7	98
7		Préf*	Comtesse	77.1	97
6.5	T		ALIENOR	77.1	97
7	T	Préf	CARROUSEL	76.8	97
7		Préf	KWS FARO	76.6	97
7	T		KWS DIVINATRIS	74.6	94
			Moy. Générale	79.4	
			ETR	3.2	
			Nombre d'essais	8	



Le trait vertical représente la moyenne générale.
La longueur des barres illustre la régularité de la variété par rapport à l'ensemble des variétés testées, elle est égale à 2 écarts-types.

Nouveautés 2026
Avis de la chambre Syndicale de la Malterie Française pour la récolte 2027
Préf = Variété préférée (Préf* = « variété Préférée, usage limité »)
Obs 1 = Variétés ayant subi les tests pilotes IFBM et soumises à des épreuves
Obs2 = Variétés en cours de tests industriels en vue de vérifier que toutes les
Val = Variété en cours de validation technologique

Précocité à épiaison
4,5 - Très tardif
5 - Tardif
5,5 - ½ tardif
6 - ½ tardif à ½ précoce
6,5 - ½ précoce
7 - Précoce
7,5 - Très précoce

Bien comprendre les résultats...

Ces huit essais ont été semés sur deux périodes : une première période avant le 15 octobre pour les essais Centre/Bourgogne et une seconde période positionnée fin octobre-début novembre pour les trois essais du Poitou-Charentes.

Deux essais sont implantés sur des sols plus superficiels (Noyers dans le 89 et Cherbonnières dans le 17). Les rendements sont bien corrélés au type de sol, date de semis et localisation et à l'année 2025/26.

En moyenne, le rendement des huit essais est de 79,4 q/ha contre 90,5 q/ha l'année dernière beaucoup plus favorable. Les rendements moyens des essais oscillent entre 47 et 96 q/ha. Les deux essais en sols plus superficiels et à contrainte décrochent davantage (55 q/ha pour l'essai de Noyers et 47 q/ha pour l'essai de Cherbonnières semé tardivement).

Pour la région Bourgogne Franche-Comté, les orges d'hiver ont été affectées par le déficit hydrique observé durant la montaison, en raison d'une faible pluviométrie entre la mi-mars et la fin avril, particulièrement marquée dans la région. En revanche, elles ont échappé au premier épisode de fortes chaleurs, quasi caniculaires, survenu fin mai après maturité physiologique.

Comme chaque année, il convient de ne pas fonder ses choix variétaux sur les seuls résultats d'une campagne. C'est pourquoi une synthèse pluriannuelle est également proposée afin d'apprécier la régularité des performances des variétés dans différents contextes climatiques.

Pour une analyse plus complète du déroulement de la campagne, il est possible de se référer à la messagerie consacrée au « Bilan agro-climatique des OH de la campagne 2025/26 en BFC (à paraître) ».

Liste des Malteurs et Brasseurs de France pour la récolte 2027

(Tableau 1)

• En observation commerciale et industrielle

- **Étape 1 :** Variétés ayant subi les tests pilotes IFBM et soumises à des épreuves en site industriel en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Cette période doit permettre à la variété de se développer commercialement.

- **Étape 2 :** Variétés en cours de tests industriels en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Elles doivent être multipliées sur plus de 150 hectares et présenter un intérêt pour un malteur et un brasseur.

• Admises en validation technologique

Sont admises en validation technologique celles nouvellement inscrites sur la liste à orientation Brasserie du CTPS et proposées par le CBMO aux tests pilotes IFBM.

• Usage limité : Variété adaptée à certains cahiers des charges dont le débouché est à sécuriser.

	2 rangs	6 rangs
Variétés préférées		
Supérieur à 15 000 ha		KWS FARO - CARROUSEL (JNO)
Inférieur à 15 000 ha		
Usage limité	Comtesse	CONSTEL (JNO)
Variétés en observation commercial et industrielle		
→ *Étape 2*	Duchesse (JNO)	
→ *Étape 1*		LAROCHEL (JNO)*
Variétés admises en validation technologique		

Tableau 1 // Liste des Malteurs et Brasseurs de France pour la récolte 2027

* Face aux besoins de la filière en variétés tolérantes JNO, cette variété a été retenue en observation commerciale mais doit être impérativement confirmée en essais industriels

Résultats rendements Pluri annuels

(Tableau 4)

Le comportement des variétés est très marqué par l'année climatique : il est préférable de l'apprécier sur plusieurs années. Afin de comparer les résultats de variétés expérimentées sur différentes campagnes, les rendements sont corrigés des effets annuels à l'aide des variétés communes entre année. Ils sont exprimés en % de la moyenne des variétés représentées. Les chiffres et le point central indiquent respectivement le millésime et la moyenne ajustée pluriannuelle (ex : 26 = 2026).

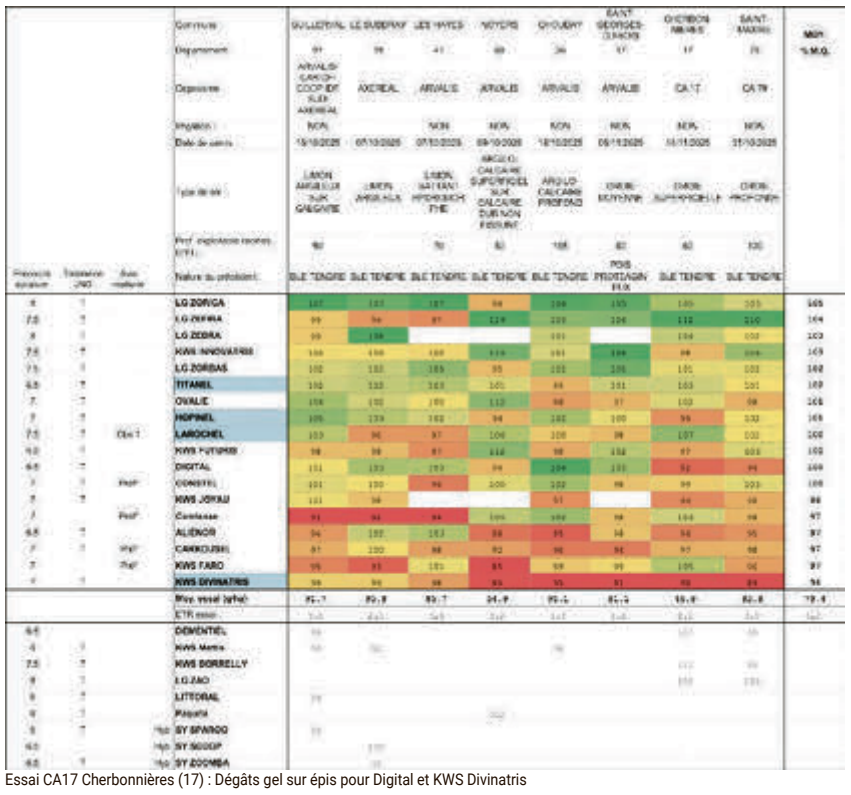
Afin d'illustrer la régularité des nouvelles inscriptions au cours des années antérieures, « c1 » et « c2 » rappellent respectivement les résultats CTPS en 2024 et 2025 en France. Ces valeurs ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne pluriannuelle

Arvalis Bourgogne Franche-Comté

Arvalis - délégation Bourgogne Franche-Comté
- Diane Chavassieux : 06 08 75 45 09
- Bounhoure Léa : 06 58 17 52 26

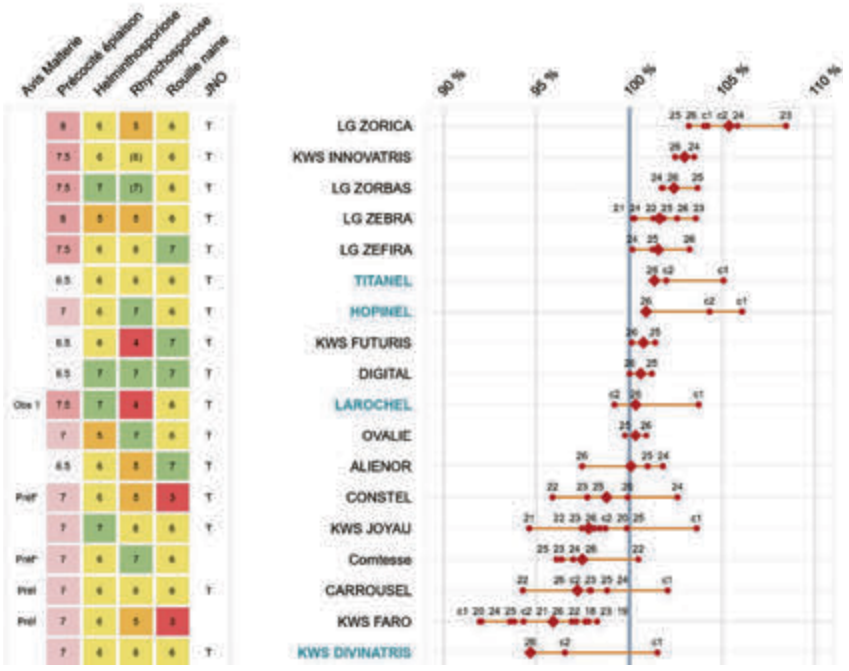
Tableau 3 // Rendements 2026 par essai (en %)

Résultats provisoires



Essai CA17 Cherbonnières (17) : Dégâts gel sur épis pour Digital et KWS Divinatris

Tableau 4 // Rendements pluri-annuels



// ÉLEVAGE LAITIER

La Simmental, une polyvalente de plus en plus appréciée

La Simmental a réuni dernièrement dans le Doubs près d'une centaine d'éleveurs à l'occasion de l'assemblée générale de Simmental France et Simmental Avenir. Les participants se sont retrouvés à l'EARL des Lancines, à Malbrans, près d'Ornans, pour une visite consacrée à la race.

Lundi 22 juin à Malbrans, dans le Doubs, la chaleur a favorisé les échanges et la convivialité pour mettre à l'honneur la race Simmental. Après l'assemblée générale du syndicat de la race, une centaine d'éleveurs et partenaires ont visité l'EARL des Lancines lors d'une journée technique. Sur place, ils ont découvert un troupeau de 44 vaches en lactation, affichant une production moyenne impressionnante de 33,4 kg de lait par jour — une performance qui classe cet élevage premier ISU de France pour la Simmental. Pierre-Élie Richard, directeur de Simmental France, a présenté les animaux un à un, soulignant leurs atouts : *« 41 % du troupeau en production est primipare. L'éleveur recherche ici l'équilibre TB-TP optimal, car le lait est destiné à la fabrication de fromages sous AOP »*. Une démonstration qui a su capter l'attention des participants, venus non seulement de la région mais aussi de Lozère et d'Aveyron, où la race est également bien implantée.

Valorisation bouchère

Reconnue pour ses qualités à la fois laitières et bouchères, la Simmental séduit par sa polyvalence, sa robustesse et son tempérament. *« Elle est généralement docile, même si on peut parfois tomber sur un caractère un peu têtu. Comme elle est plus puissante que la Montbéliarde, il faut se méfier de ses coups de pied… Heureusement, c'est assez rare »*, confiait Michel, un éleveur du Doubs. Le profil mixte de cette vache s'adapte à des systèmes d'élevage variés et s'intègre parfaitement parmi les autres races laitières de la région. Ces dernières années, ses atouts bouchers, dans un contexte de prix rémunérateurs pour la viande, ont incité de nombreux éleveurs à s'y intéresser de plus près, voire à l'adopter.

Dynamisme local

Au fil de l'après-midi, les échanges ont porté sur les performances des animaux, la génétique, les choix de sélection ou encore l'adaptation de la race aux différents systèmes d'exploitation. L'accueil de l'assemblée générale nationale dans le Doubs témoigne du dynamisme de la filière Simmental sur le territoire. De plus en plus présente dans les élevages de la région, notamment au sein des exploitations produisant du lait à Comté, la race poursuit son développement grâce à des éleveurs qui portent haut les couleurs de cette vache à la robe froment et à sa présence au catalogue de Gen'IAtest et d'Eva Jura. Prochains rendez-vous avec la Simmental au Super comice, en octobre à Morteau et à Vache de salon, à Besançon, du 20 au 22 novembre, si le sanitaire le permet.



Les Simmental de l'EARL des Lancines ont défilé une par une sous les yeux d'éleveurs abrités du soleil.

Lily Balandret

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Une innovation côte-d'orienne distinguée

La prochaine édition du Sommet de l'Élevage va se tenir à Clermont-Ferrand en octobre. Vous pourrez y voir l'innovation d'une entreprise de Côte-d'Or, récompensée d'un Sommet d'Or.



Le portique conçu par l'EURL Coppeaux Nicolas Mécano Soudure est situé sur des points de passage obligés des animaux en pâture.

Le Sommet de l'Élevage, à Cournon-d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand, aura lieu du 6 au 9 octobre. Ce grand rendez-vous annuel de l'élevage donne lieu, chaque année, à un concours d'innovations, qui décerne ses Sommets d'Or, et qui est organisé en partenariat avec le Groupe Réussir et la Presse Agricole du Massif central (Pamac). Le concours récompense les innovations majeures dans cinq catégories : équipement d'élevage, machinisme, services, digital et fournitures pour l'élevage. Cette année, un prix spécial complète le palmarès : celui du bien-être animal. Pour l'édition 2026, une soixantaine de projets ont été soumis au jury qui a rendu son verdict le 6 juillet. La promotion 2026 du concours des Sommets d'Or distingue neuf solutions innovantes parmi lesquelles figure une innovation conçue et fabriquée en Côte-d'Or. Il s'agit de Lutte-Vecto, un portique autonome de diffusion de biorépulsif pour bovins, récompensé dans la catégorie Équipement pour l'élevage. On le doit à l'EURL Coppeaux Nicolas Mécano Soudure, basée à Bard-lès-Epoisses, près de Semur-en-Auxois.

Dispositif autonome

Il s'agit d'un dispositif mobile et autonome appliquant automatiquement des biorépulsifs sur les bovins au passage, permettant une protection collective des troupeaux au pâturage sans intervention humaine ni insecticides chimiques. Le portique mobile est positionné sur un point de passage obligé des animaux (entrée de pâture, point d'eau, accès à l'auge ou au couloir). Le produit utilisé est un biorépulsif d'origine naturelle (huiles essentielles, extraits végétaux ou formulations dérivées), choisi pour son efficacité contre les insectes vecteurs (culicoïdes,
moustiques, stomoxes, tiques) et pour son innocuité pour l'animal, l'homme et l'environnement. Ce dispositif peut être un bon moyen de limiter la propagation de maladies vectorielles, telles que la DNC, par exemple. L'EURL Coppeaux Nicolas Mécano Soudure sera présente dans les allées du Sommet de l'Élevage.

Berty Robert

// VENDANGES 2026

La rémunération des vendangeurs

De l'embauche à la paie, la rémunération des vendangeurs répond à des règles spécifiques. Retrouvez les points de vigilance et les principales dispositions à connaître pour sécuriser vos pratiques.



J.-C. Gutner

L'employeur a toute latitude pour définir les rémunérations des postes de travail vendanges, dès lors qu'elles sont plus favorables que les minimas conventionnels et respectent le principe d'égalité de traitement entre les salariés.

Avant de démarrer : les points à vérifier

• Avoir déterminé le poste occupé par mon salarié et son taux horaire
Avoir le relevé d'heures signé du salarié
• Avoir le relevé d'heures signé du salarié

Au moment de l'embauche

Classification et rémunération : La rémunération minimale des vendangeurs coupeurs, porteurs, pressureurs ou cuisiniers, doit être déterminée en fonction de la classification des emplois de la convention collective nationale. Pour rappel, la grille de classification nationale repose sur 5 critères à savoir : technicité, autonomie, responsabilité et relationnel.
Utiliser l'outil de classification sur le site internet : https://convention-agricole.fr/#/

Attention : la grille de salaire depuis l'évolution du SMIC en mai 2026 a évolué ; les 3 premiers paliers sont rattrapés. Une nouvelle grille a été signée et est en attente d'extension pour s'appliquer à tous. Pour les vendanges, appliquez ce tableau ou la nouvelle grille. L'employeur a toute latitude pour définir les rémunérations des postes de travail vendanges, dès lors qu'elles sont plus favorables que les minimas conventionnels et respectent le principe d'égalité de traitement entre les salariés.
Demander l'exonération TO
Important : au regard de la différence de cotisation avec la réduction générale, il est de l'intérêt des employeurs de ne pas oublier de sélectionner « Oui » pour les « exonérations travailleur occasionnel » lors de l'embauche en CDD vendange.
L'exonération est totale jusqu'à 1,25 SMIC puis dégressive jusqu'à 1,6 SMIC.
Sur le TESA -S, il n'est plus nécessaire de calculer le SMIC RDF.
Cependant, il est nécessaire de remplir correctement les données « jours travaillés » - « jours non travaillés » au risque de voir l'exonération supprimée si ces données sont mal complétées.

Pendant les vendanges

Établir un relevé d'heures
Pour vos personnels permanents ou saisonniers, il est obligatoire d'enregistrer le temps de travail, à savoir les heures de début et de fin de journée de travail. Ce document devra comporter lisiblement les horaires auxquels commence et finit chaque période de travail, jour par jour, pour chaque salarié, ainsi que le jour de repos hebdomadaire.
Avantage en nature vendanges
S'agissant des avantages en nature et des remboursements de frais, l'accord collectif territorial ne prévoit plus de montant spécifique. Il faut donc se référer aux barèmes légaux.
S'agissant **des indemnités de panier** (article 3.5 de l'accord territorial) : Dans le cas où l'employeur ne procure pas le repas et si l'éloignement temporaire du lieu de travail demandé par l'employeur ne permet pas au salarié de retourner sur son lieu habituel de restauration pour le repas du midi. Dans ce cas, l'indemnité de panier est égale à 2 fois le minimum garanti, soit 8.44 € pour 2025 (2 x 4,22 €).
Pour le reste, voici les barèmes légaux (voir tableaux):

À la fin des vendanges : réaliser le bulletin de paie

Bulletin de paie à cheval sur deux mois
TESA-S : Il est possible de réaliser un bulletin de paie à cheval sur 2 mois uniquement sur le même trimestre.
Logiciel de paie : La DSN (Déclaration Sociale Nominative) oblige la production d'un bulletin de salaire pour chaque mois civil.
Décompter les heures (heures supplémentaires - majoration dimanche)
Une heure supplémentaire est une heure réalisée au-delà de 35 heures par semaine. Le décompte des heures supplémentaires s'effectue sur la semaine du lundi au dimanche.
En cas de réalisation d'heures supplémentaires, il faut accorder les majorations suivantes :
• **25 % de majoration** pour les heures comprises entre la 36e et la 43e heure (sauf pour les annualisés dont les heures supplémentaires sont décomptées et payées en fin de période),
• **50 % de majoration** pour les heures comprises entre la 44e et la 48e heure (sauf pour les annualisés dont les heures supplémentaires sont décomptées et payées en fin de période),
• **50 % de majoration + 25 % de repos payé** pour les heures comprises entre la 49e heure et la 60e heure et **50 % de majoration + 50 % de repos payé** pour les heures comprises entre la 61e et la 66e heure.
Majoration pour travail le dimanche
Les heures de travail effectuées le dimanche font l'objet d'une majoration de 50% sous forme de majoration salariale ou de repos compensateur. Cette majoration se cumule avec la majoration pour travail du dimanche.

D'après communiqué
des services emplois FDSEA

Pour un meilleur appui, France Travail comme chaque année a mis en place un service dédié pour les travaux de vendanges. Un numéro à contacter : 03 80 25 37 73.

Avantage en nature nourriture

Pour le calcul de l'assiette des cotisations sociales, de la CSG et de la CRDS pour 2025	
1 journée	10,90 €
1 repas	5,45 €

Grille de salaire

COEFFICIENTS	PALIERS	TAUX HORAIRE Brut Avenant 10	juil 26 avt 11
Entre 9 et 11	1	~~12,02~~ € 12.31€	12,31 €
Entre 12 et 16	2	~~12,11€~~ 12.31€	12,40 €
Entre 17 et 24	3	~~12,28€~~ 12.31€	12,57 €
Entre 25 et 35	4	12,55 €	12,84 €

Indemnités forfaitaires de repas

Nature des indemnités forfaitaires	Limite d'exonération pour 2025
Indemnité de repas au restaurant	21,10 €
Indemnité de restauration sur le lieu de travail	7,40 €
Indemnité de restauration hors des locaux de l'entreprise	10,30 €

// RURALITÉ

89

Végétaliser les bourgs pour s'adapter au climat

Le 2 juillet dernier, le Parc naturel régional du Morvan et le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) se sont réunis à Coulanges-sur-Yonne pour sensibiliser les maires des communes environnantes à l'adaptation de leurs bourgs face au changement climatique.

Après de nombreux épisodes de chaleurs connus ces dernières semaines, le Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et le Parc naturel régional du Morvan ont organisé une journée technique consacrée à l'aménagement des bourgs pour s'adapter au changement climatique. De nombreux élus des communes environnantes de l'Yonne et de la Nièvre se sont réunis à Coulanges-sur-Yonne auprès de son maire Marcel Chevillon. Comment intégrer davantage de végétation en cœur de village ? Comment désimperméabiliser les sols tout en maintenant les usages et les circulations ? Comment concilier gestion des eaux pluviales, réseaux enterrés, attractivité et cadre de vie ? Ce sont toutes les questions auxquelles a tenté de répondre Marcel Chevillon en faisant appel au CAUE et au Parc naturel régional du Morvan. Professeur de géographie de formation, le maire de Coulanges-sur-Yonne a rencontré Philippe Bodo, directeur du CAUE de l'Yonne, et cela *« a tout changé »*. *« Nous avons commencé par réaliser une étude générale d'aménagement pour identifier les îlots de chaleur au sein du bourg. Nous voulions renaturer le bourg, qui était dépourvu de végétation »*, témoigne-t-il. Pour être clair dans leurs propos, les deux structures conviennent que la définition adéquate à la renaturation est la suivante : *« c'est un retour à l'état naturel ou semi-naturel des écosystèmes qui ont été dégradés, endommagés ou détruits par les activités humaines »* (Aronson, 2004). Pour aménager un bourg, il faut passer par trois étapes : *« penser à l'entrée de bourg comme une porte au sein d'une commune en le signalant par plusieurs outils (rétrécissement de chaussée, plantation en bord de chaussée), créer des zones de transition par la plantation d'arbres, séparer les flux et travailler sur les routes, et le centre, où l'enjeu majoritaire se trouve dans la gestion des conflits entre les différents usages »*, exprime le directeur du CAUE. C'est alors que le végétal joue un rôle majeur pour séquencer le bourg, tout en limitant le travail d'entretien. Pour résister à la sécheresse, les deux structures se penchent sur des végétaux résistants à la sécheresse comme *« le noyer, le catalpa, le sorbier des oiseleurs ou encore le prunus, pour les arbres ; l'arbousier, l'althéa, le laurier-thin ou encore le genêt pour les arbustes ; et la lavande, le gaura, la santoline ou encore le romarin »*.



Le 2 juillet dernier, une journée technique s'est penchée sur la végétalisation des bourgs pour lutter contre le changement climatique.

« Reconfigurer des espaces sans végétation n'a pas de sens »

En 2020, lorsque la Région Bourgogne Franche-Comté lance un appel à projet consacré au soutien des projets de renaturation d'espaces publics, Marcel Chevillon prend la décision de s'y pencher. Au préalable, une étude est réalisée, le constat est fait. *« Extrêmement minéral, le végétal n'y a que peu de place, quelques pieds de murs et de façades dérogent à la règle. L'état très dégradé des revêtements incite à requalifier les deux rues et la place globalement. Dans ce contexte, un premier travail avec le CAUE a permis aux élus de comprendre le potentiel de réaménagement qualitatif de ce site, avec un reste à charge acceptable pour la commune, si des ambitions de désimperméabilisation et de renaturation étaient intégrées en lien avec des financements naissants »*, convient le Parc du Morvan, dans un document officiel. Le projet définitif s'est donc appuyé sur une volonté pour la commune de *« proposer des solutions fondées sur la nature, de créer des espaces favorisant la biodiversité, de lutter contre l'artificialisation des sols, de mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement, de redonner une meilleure fonctionnalité aux écosystèmes et de lutter contre les îlots de chaleur en intégrant l'opération dans un projet global d'aménagement »*. Pour entrer plus dans le concret, la commune a décidé de concevoir une place verte paysagère, de créer un parcours de sensibilisation à la nature en ville, de gérer les eaux pluviales de manière alternative, de désimperméabiliser 50 % d'une place et d'apaiser la circulation en favorisant la pratique piétonne dans un espace partagé. De nombreux élus ont également engagé des démarches pour réaménager leurs bourgs.

Charlotte Sauvignac

// ENVIRONNEMENT

58

Un nouveau bureau pour le Parc du Morvan

Le Parc naturel du Morvan a renouvelé ses instances dirigeantes, avec une équipe où la parité règne.



Le nouveau bureau du parc, au complet.

Après s'être réuni en juin, le bureau du syndicat mixte du Parc naturel du Morvan, a procédé à l'élection de son président. C'est Sylvain Mathieu, également maire de Château-Chinon, président sortant et seul candidat à sa succession, qui a donc été réélu. Dans la foulée douze vice-présidentes et vice-présidents ont également été élus pour constituer le nouveau bureau. En voici la liste :

- **Cyril Brulé,** maire de Saulieu (21), 1er vice-président en charge de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages, des patrimoines et de la Maison du Parc
- **Jessica Raciti,** conseillère municipale à Montsauche-les-Settons (58), 2è vice-présidente en charge des transitions et du programme Territoire à énergie positive
- **Louis Basdevant,** maire d'Anost (71), vice-président en charge des ressources humaines
- **Joëlle Guyard,** maire de Saint-Brancher (89), vice-présidente en charge des finances
- **Pascal Pommé,** maire de Chissey-en-Morvan (71), vice-président en charge de la biodiversité
- **Coralie Champonnois,** conseillère municipale à La Motte-Ternant (21), vice-présidente en charge de la culture et de l'éducation au territoire
- **Yohann Dufour,** conseiller municipal à la Boulaye (71), vice-président en charge de l'agriculture
- **Suzanne Thiery,** conseillère municipale de Cussy-en-Morvan (71), vice-présidente en charge de la forêt
- **Hervé Bouméra,** conseiller municipal à Villiers-en-Morvan (21), vice-président en charge de l'eau
- **Juliette Loinger,** conseillère municipale à Molphey (21), vice-présidente en charge des activités de pleine nature
- **Loïc Gauthier,** maire de Quarré-les-Tombes (89), vice-président en charge du tourisme et de la destination Morvan
- **Marie-Christine Grosche,** maire d'Alligny-en-Morvan (58), vice-présidente en charge de la communication touristique et de la Maison du Tourisme.

D'après communiqué

// ÉNERGIE

21

Le Siceco, confronté à un réseau électrique vieillissant

Pascal Grappin, nouveau président du Syndicat intercommunal d'énergies de Côte-d'Or (Siceco), veut placer son mandat sous le signe de la préservation d'un modèle bien implanté en milieu rural, mais qui est confronté à des réseaux de distribution électriques vieillissants.



Siceco

Lors de la conférence de presse tenue par le nouveau président du Siceco, Pascal Grappin.

Le Syndicat intercommunal d'énergie de Côte-d'Or (Siceco) vient de changer de président. Pascal Grappin a succédé à Jacques Jacquenet, au début du mois de juin. Le Siceco est en responsabilité de la distribution d'électricité sur toute la Côte-d'Or, hormis le territoire de la métropole dijonnaise. Il alimente près de 174 000 usagers, gère un réseau haute tension de 6 300 km et un autre en basse tension de 4 300 km. 675 communes y adhèrent ainsi que 18 établissements intercommunaux. À l'heure où les territoires doivent faire face au dérèglement climatique, à la prochaine électrification massive des usages et aux nouveaux besoins des habitants, au développement des énergies renouvelables, le réseau est en grande partie saturé pour y injecter ces nouvelles productions et sa moyenne d'âge atteint les 50 ans. La gouvernance locale, exercée par les communes et leur syndicat d'énergie, va donc, de nouveau, montrer sa pertinence dans les choix à venir grâce à ce modèle juridique créé il y a 120 ans.

Une loi de 1906

Rappelons que c'est en 1906, par une loi spécifique sur les concessions communales d'électricité qui a donné aux communes la propriété des réseaux de distribution publique d'électricité, que chacune gère ses réseaux en régie ou en concession. Ce modèle a été confirmé en 1946 par une loi de nationalisation qui a confirmé l'existence du régime de la délégation de service public (propriété des réseaux aux communes). Pour Pascal Grappin et les 721 nouveaux délégués élus par les conseils municipaux et communautaires, l'enjeu crucial du mandat sera le renouvellement du contrat de concession pour les 30 prochaines années, soit de 2029 à 2059. Dans le contexte actuel, les élus du Siceco vont devoir négocier et obtenir des engagements contractuels de la part d'Enedis permettant de garantir que le réseau sera renouvelé et renforcé de façon à assurer la qualité requise pour les usagers consommateurs et producteurs et cela quelles que soient les conditions climatiques. En 2050, personne ne pourra se permettre de perdre le réseau plusieurs jours à cause des conditions climatiques alors que tout le monde dépend de l'électricité pour le chauffage, la climatisation, les déplacements et tous les transports. De surcroît en pleine canicule. Cela impose des investissements forts et immédiats de la part du concessionnaire dont la ressource financière unique provient des factures d'électricité acquittées par les usagers, c'est-à-dire la « part acheminement » représentant 40 %, et constituant le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), soit environ 15 milliards à l'échelle nationale, répartis entre Enedis et RTE pour le réseau de transport. Le Siceco fait le constat d'une baisse de la qualité électrique depuis une dizaine d'années.

Baisse de la qualité de fourniture

Deux indices permettent de vérifier la qualité de la fourniture d'électricité aux usagers : la continuité de fourniture et le nombre de clients mal alimentés en tension. Concernant, la continuité de fourniture, depuis une dizaine d'années, les usagers de la concession subissent des coupures de plus en plus longues. Le temps de coupure moyen est de 79 minutes en 2025 soit bien au-dessus de la moyenne nationale située à 61 minutes. La trajectoire d'investissements proposée par Enedis, orientée presque uniquement vers des opérations de rénovation visant à prolonger la durée de vie des ouvrages ne permettra pas d'améliorer cette problématique. Le nombre de clients mal alimentés permet au Siceco de programmer des travaux de renforcement du réseau électrique. Entre 2024 et 2025, Enedis a modifié son outil de calcul pour les comptabiliser faisant passer leur nombre de 400 à 150. Une telle différence montre que l'outil a probablement « oublié » de répertorier des clients qui devraient l'être empêchant le Siceco de programmer des travaux. L'objectif du mandat 2026-2032 sera le renouvellement du contrat de concession qui arrivera à son terme en 2028. Les enjeux sont de garantir les niveaux de performance sur le long terme. Le réseau étant âgé en moyenne de 50 ans avec un nombre de coupures en augmentation depuis 10 ans, le nouveau contrat de concession qui reste à négocier avec Enedis, devra prévoir les engagements du concessionnaire sur le renouvellement du réseau avec des caractéristiques mécaniques plus élevées qu'à sa construction ainsi que la mobilisation des moyens financiers à la hauteur de l'effort. Il existe un désaccord entre Enedis et le Siceco sur le calcul du coût des travaux de renouvellement et surtout sur le niveau des provisions pour renouvellement accumulées depuis 1992, et prévues pour financer ces investissements. Un litige juridique est en cours et la différence s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros.

Berty Robert, avec communiqué



Travaux sur le réseau électrique.

// PORTRAIT

89

Colette Bechet témoigne son attrait pour le chanvre

Colette Becher, ancienne styliste et modéliste installée à Cravant, confectionne des accessoires en chanvre.

C'est dans le Donjon qu'elle a acheté en 1983, à Cravant, que Colette Becher confectionne des accessoires en chanvre. Cette ancienne styliste et modéliste originaire de Dole, dans le Jura, a toujours souhaité conserver sa passion. *« Dès mes dix ans, ma mère m'a appris à coudre. J'utilisais les chutes dont ma mère ne se servait plus pour confectionner des vêtements à mes poupées. Toute ma vie, j'ai suivi cette passion. Et à ma retraite, j'avais envie de poursuivre »*, témoigne-t-elle. Aujourd'hui âgée de 91 ans, Colette Becher, a son atelier de couture et expose ses œuvres au public ainsi qu'à de potentiels clients de Géochanvre. Si le cuivre n'était pas un matériel qu'elle connaissait, c'est dès lors que l'usine Géochanvre s'est installée à Lézinnes, que l'idée lui est venue d'aller à leur rencontre. *« J'ai rencontré Frédéric Roure, le directeur de Géochanvre, et de là m'est venue l'idée de construire des accessoires, tels que des chapeaux, des sacs et même des perruques. À l'origine, le chanvre sert d'isolant, mais c'était un challenge pour moi d'allier cette matière à la couture. Cela ne sert pas à la vente, mais cela me permet d'entretenir mon imagination »*, convient-elle. Au-delà de son atelier, Colette Bechet utilise le donjon de Cravant comme un lieu d'exposition et de visibilité pour des artistes locaux. À terme, elle aurait envie de faire de ce lieu historique un restaurant, un lieu touristique et culturel ainsi qu'un musée du chanvre. *« Je suis à la recherche d'un mécène pour financer la conception d'un musée du chanvre au Donjon »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac



Colette Brechet, ancienne styliste modéliste, conçoit des accessoires à base de chanvre.

ÉQUIPEMENT

// STOCKAGE DES RÉCOLTES

La prévention incendie n'est pas une option

À mesure que l'été s'installe et que les moissons débutent, le risque d'incendie augmente dans les exploitations agricoles. Stockages de paille, de fourrage, de palox ou de palettes avec notamment les productions de pomme de terre, de fruits, légumes… Autant de points sensibles qui, chaque année, sont à l'origine de sinistres lourds de conséquences.

Derrière ces incendies, les pertes ne sont pas uniquement matérielles. Ce sont des outils de travail, des années d'investissement, parfois même des vies humaines qui peuvent être menacés. Un constat partagé par les équipes de prévention de Groupama Paris Val de Loire, mobilisées depuis plus de 60 ans aux côtés des agriculteurs.

Des causes connues mais évitables

Les origines des incendies agricoles sont aujourd'hui bien identifiées. 50 % résultent de comportements à risque : travaux par points chauds (soudage, meulage), imprudences humaines ou actes malveillants. 50 % relèvent d'accidents, notamment liés à l'auto-combustion des fourrages ou à la présence d'engins motorisés au sein ou à proximité des zones de stockage.
Autant de situations qui, dans bien des cas, pourraient être anticipées.

Des règles de prévention essentielles à respecter

Face à ces risques, des mesures simples permettent de réduire significativement la vulnérabilité des exploitations.

Bien implanter et organiser les stockages



Shutterstock (photo générée par IA)

Dans un contexte où chaque campagne est décisive, intégrer la prévention au quotidien n'est plus une option : c'est un investissement essentiel pour sécuriser son activité et envisager sereinement l'avenir.

- Respecter pour vos stockages extérieurs une distance minimale de 20 mètres des bâtiments (à adapter selon la hauteur du stockage).
- Éviter les stockages isolés situés à plus de 200 m de l'habitation et pratiquer une surveillance accrue (signaler à la gendarmerie tout va-et-vient suspect dans l'environnement direct des stockages).
- Limiter les volumes à 1 000 tonnes par bâtiment. Au-delà : prévoir un mur coupe-feu ou un bâtiment distinct à plus de 20 mètres.

Sécuriser

- Clôturer le site extérieur pour en interdire l'accès au public.
- Stocker la paille dans des bâtiments fermés ou entièrement bardés.
- Supprimer des bâtiments, toute installation électrique inutile et faites vérifier régulièrement les équipements électriques indispensables.

Interdire

- Le stationnement d'engins à moteur
- Les travaux à chaud à proximité (soudage, meulage…).
- Le tabac à proximité des stockages et bien le signaler.

Anticiper

- Installer des extincteurs à eau pulvérisée avec antigel.
- Disposer d'une réserve d'eau (poteau d'incendie, mare, réserve de 120 m³) accessible pour les secours.

Palox et palettes : un risque encore sous-estimé

Souvent considérés comme secondaires, les stockages de palox et de palettes n'en présentent pas moins un risque important. Leur organisation doit répondre à des règles strictes : limitation des volumes, distances de sécurité avec les bâtiments et maintien de zones dégagées pour éviter toute propagation rapide du feu.
À respecter impérativement :

- limiter chaque îlot à 300 m² maximum et 5 m de hauteur ;
- maintenir une distance minimale de 20 m avec tout bâtiment ;
- conserver une zone totalement dégagée de toute matière combustible (stockages ponctuels de palettes ou palox, stationnement de véhicules ou bennes, etc.) entre le stockage de palox et tout bâtiment ;
- préparer des moyens internes d'extinction pouvant être mis en œuvre rapidement (branchement spécifique sur forage, enrouleur d'irrigation, moto pompe…) ;
- surveiller en permanence et notamment de juin à octobre.

D'après communiqué
Groupama Paris Val-de-Loire

// GROUPE BUCHEZ-DE BRUIN

Une nouvelle directrice administrative et financière



Les concessions Buchez et De Bruin, distributrices de Fendt et Valtra et dirigées par Olivier Dubreuilh, poursuivent leur structuration. Depuis le 1er juillet, Karine Lhote est arrivée au poste de DAF (directrice administrative et financière). Originaire de Beaune, elle évolue depuis 36 ans dans les domaines juridiques et financiers. Après 10 années passées au sein de CER France à Dijon, elle a intégré de grandes entreprises industrielles, Alfa Laval, Toshiba, Schneider, des entreprises qui lui ont permis de se forger une solide expérience à l'international. Karine Lhote a également exercé dans des domaines viticoles, chez les transports Cayon ou plus récemment dans le groupe Grosjean Pneus. Sa connaissance de milieu agricole est un plus pour le groupe Buchez-De Bruin, présent par le biais de 9 agences sur la Nièvre, l'Yonne, la Saône-et-Loire, le Loiret et le Cher.

// ENTREPRISE

Le Groupe Kléber Malécot rachète Agrimax

Le Groupe Kléber Malécot, basé à Neuville-aux-Bois (45), vient d'annoncer l'acquisition de la société Agrimax, concessionnaire Massey Ferguson dans les départements de l'Aube et de l'Yonne. Cette opération stratégique marque une nouvelle étape dans le développement du groupe familial et renforce significativement sa présence sur le marché agricole.

Avec l'intégration d'Agrimax, le Groupe Kléber Malécot poursuit sa dynamique de croissance et consolide son organisation autour de quatre entités Travaux publics (TP) et agricoles complémentaires. Kléber Malécot est spécialisé dans la vente de matériels TP dans les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire et en Bourgogne-Franche-Comté. L'activité matériel agricole est représentée par KM Agri, présent sur le Loiret, Malécot Poirier Agri, concessionnaire sur le Cher, la Nièvre et l'Yonne et désormais Agrimax sur l'Aube et l'Yonne. Agrimax est présent à Coclois (10), Perrigny et Soucy (89) et a toujours axé son métier sur des valeurs d'engagement, de proximité et de service. Le Groupe Kléber Malécot, créé en 1919, s'est développé au fil des décennies en diversifiant ses activités, d'abord en commercialisant McCormick, puis John Deere, Valtra et aujourd'hui Deutz-Fahr, Merlo, Pellenc et Case IH. À partir de 1961, le groupe s'est lancé dans les travaux publics avec la distribution de Yumbo, puis Volvo Construction Equipment depuis 40 ans. Cette stratégie de croissance externe avec plusieurs acquisitions structurantes fait de Kléber Malécot un groupe qui compte désormais 300 collaborateurs pour accompagner les professionnels du monde agricole et des travaux publics. Côté Agrimax, les équipes, les interlocuteurs et les engagements commerciaux restent inchangés. Le groupe annonce son intention, grâce à cette nouvelle intégration, de proposer progressivement encore plus de solutions, de réactivité et d'expertise.



De gauche à droite : Sébastien Roussel, directeur administratif et financier de Kléber Malécot, Didier Lallemand, co-gérant d'Agrimax, Stéphane Malécot, PDG de Kléber Malécot, Franck Charton, co-gérant d'Agrimax et Fabrice Hardy, directeur général de Kléber Malécot.

SCAN ME

Connecte-toi sur le site carte-campagne.fr

Jeu réservé aux porteurs de la Carte Campagne

(salariés de la production agricole de plus de 6 mois d'ancienneté)



Carte CAMPAGNE

À L'OCCASION DU TOUR DE FRANCE

JEU CONCOURS

DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT 2026

À GAGNER

*Photos non contractuelles

DES POLOS



DES CHAUSSURES



DES PRODUITS



Mais aussi, 2 valises Delsey et 5 bons d'achats DECATHLON d'une valeur de 100€ unitaire

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

18 - Vends déchaumeur 4 m, 9 dents, rouleau barre repliage hydraulique ; vis à grain, 6 m, diam. 220 ; charrue, 5 corps, réversible, claire voie, 16 pouces ; cellules démontées, diam. 3,5 et 3,8, 300 q environ.
✆ 06 74 32 70 61

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070, 8060 ou éventuellement une 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

42 - Vends foin BR, stock à l'abri.
✆ 06 46 10 10 32

Irrigation

21 - Vends enrouleur Irrifrance 100/400 pneuride. (2802)
✆ 06 88 39 44 21

38 - Vend 3 canons Nelson SR100, prix 550 euros TTC l'un.
✆ 04 76 64 58 21 après 20h

Tracteurs

Forestiers

01 - Vends fendeuse bois métal Agricola verticale PDF treuil hydraulique 1m40 bon état.
✆ 0749410765

Cave

34 - A vendre cause retraite, 25 tonneaux de 500 litres, Tonnellerie DAMY d'occasion 3 à 4 ans, très bon état, prix 300 €TTC par tonneau.
✆ 06 08 51 15 13

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2901)
✆ 07 63 10 20 41

21 - HR Levy, 4 m, roues étroites 27095R32, 27095R48, Seguip 2500, 24 m DPE, cellules, pompe irrigation, diam 75, semoir engrais Kuhn, 2 plateaux. (2803)
✆ 06 13 68 74 77

38 - Vds déchau carré 3m, 15 dts, 35 peig, roul cover crop Quiv 32 dqs, enroul Kulk 100 350 turb.
✆ 06 34 13 27 61

89 - Vds cause retraite, tracteur NH, T7 210, 1960 H, remorque Lyonnet 14 T, TBE, portes auto. (2804)
✆ 06 72 92 66 93

Véhicule

Utilitaire

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

42 - Vends Renault Scenic 2019, diesel blue DCI, 1.7, version 150 Intens, 150 cv, blanche, boite man. 6V, 90 100 km, rév. faite, 4 pneus "4 saisons", toit en verre, attelage, etc. Entretien à jour (en concession). Fact. dispo.. TBE. 13 800 euros.
✆ 06 23 72 20 22

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia 1m80 livraison possible ou en bois de chauffage.
✆ 0603122773

Fourrage

21 - 21 - Vends foin prairie naturelle + foin bio + Paille + Luzerne. Tél. : 06 84 27 13 81
✆ 06 84 27 13 81

39 - Vends foin 2026 - 2025 - 2024 - 2023 BR 120x120 et bottes carrées. Pas de transport POLIGNY 39.
✆ 06 83 33 88 74

39 - Vends balles rondes luzerne enrubannée.
✆ 06 79 59 91 05

69 - A vendre du foin en bottes rondes de 2025, bonne qualité.
✆ 06 84 71 05 54 - 04 74 89 72 40

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ 06 75 39 31 86
BOUSSARD Environnement

Propriété

71 - Val de Saône, vends propriété 5.402 m2, dt environ 1.500 m2 constructible, comprenant habitation 130 m2, DP E, atelier 73 m2, avec compteur EDF ind. nbr dépendance, proche commerce, potentiel important, prix 239.000 €. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS 70610, 71010 Mâcon cedex, Réf. 2026-06, qui transmettra.
✆ Réf. 2026-06

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.70 € (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45. 89
ou 06 03 46 99 24

25 - Cherche employé(e) agricole connaissance du bétail. Permis de conduire indispensable et parlant français. Ferme laitière 80 hectares, 50 vaches Red Holstein/Holstein en production de lait de fromagerie. Alpage avec fabrication gruyère. Biogaz agricole.Tél:0041797544909.
✆ 0041797544909

25 - JA recherche emploi dans le milieu agricole ou para-agricole, mobile en France.
✆ 06 65 41 39 38

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
130 ANS

RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

Des professionnels à votre service
Ets COIGNET
PNEUS • PRODUITS ÉNERGÉTIQUES
EUROTYRE PNEUS ET SERVICES
Clamecy 03 86 27 19 38
Ciez 03 86 26 43 28
La Charité/Loire 03 86 70 15 93
Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

69 - Cherche chauffeur tracteur pour les vendanges dans le beaujolais. Aux alentours du 25 août pour une dizaine de jours.
✆ 06 89 86 34 91

Mariage

94 - Femme célibataire 48 ans avec une belle joie de vivre recherche un compagnon de vie âgé de 45 à 60 ans, au cœur sensible, sain et équilibré. (2902)
✆ 06 67 67 28 81

Animaux

Bovin

01 - Vends taureau 23 mois Charolais.
✆ 0687024658

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

Caprin

26 - A vendre 26 chèvres Saanen pleines MB prévues mi septembre + 33 chèvres en longues lactations. Elevage indemne CAEV + brucellose + tremblante, adhérent Capgènes + Contrôle laitier. IPC 116, IMC 106, ICC 2.3, moyenne production annuelle 900 kg/chèvre.
✆ 06 89 19 37 82

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 Remplissez votre grille (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 Cochez la zone de diffusion de votre choix et le nombre de parution(s)

❑ **Régionale - 3 départements** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
- ❑ 1 parution : 10 €TTC
- ❑ 2 parutions : 15 €TTC
- ❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **Vallée du Rhône & Bourgogne - 10 dépt.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
- ❑ 1 parution : 17 €TTC
- ❑ 2 parutions : 26 €TTC
- ❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **Grande Région - 27 départements** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 Cochez la rubrique de votre choix

- ❑ Tracteurs
- ❑ Matériels de travail du sol
- ❑ Matériels de récolte
- ❑ Matériels de traitement
- ❑ Matériels arbo-viti
- ❑ Matériels de distribution
- ❑ Matériels d'épandage
- ❑ Matériels d'irrigation
- ❑ Matériels forestiers
- ❑ Matériels travaux publics
- ❑ Matériels de cave
- ❑ Matériels de manutention
- ❑ Matériels de station
- ❑ Matériels de taille
- ❑ Matériels agricoles divers
- ❑ Véhicules utilitaires
- ❑ Véhicules tourisme
- ❑ Ventes/achats de récoltes
- ❑ Cultures sous abris
- ❑ Plants/pépinières/droits à produire
- ❑ Bâtiments professionnels
- ❑ Propriétés achat/ventes
- ❑ Terrains
- ❑ Locations agricoles
- ❑ Locations autres
- ❑ Offres d'emplois
- ❑ Demandes d'emplois
- ❑ Propositions commerciales
- ❑ Offres de service
- ❑ Mariage-rencontres
- ❑ Divers
- ❑ Animaux divers
- ❑ Bovins
- ❑ Caprins
- ❑ Ovins
- ❑ Porcins
- ❑ Équins
- ❑ Volailles/lapins
- ❑ Chiens
- ❑ Chasse/gibier

4 Joignez votre règlement et envoyez le tout à Terres de Bourgogne

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SARLU R CONSTRUCTION
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 Rue au Bouchet
Zone Industrielle Nord
21000 DIJON
389827916 RCS DIJON

Selon décisions du 06/07/2026, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Mathieu REPEC.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par:
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : ALPHA R, Représentée par Mathieu REPEC, son gérant.
Pour avis
La Gérance

AL26023525

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

B2MLG
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE
978 200 608 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 2 juillet 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de BEAUNE (21200), 10 Rue Gustave Eiffel, à CHOISEY (39100), Route Nationale 73, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de DIJON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de LONS LE SAUNIER.
Pour avis
La gérance

AL26023535

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE LA PIECE DE LEON
Société Civile Immobilière au capital de 100,00 euros
Siège social : 19 Rue de Morcueil, 21410 FLEUREY SUR OUCHE
RCS de DIJON : 809143886
Le 10 octobre 2025, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social à CREANCEY (21320), Voie Communale 4 à compter du 10 octobre 2025.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26023546

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL SILVER FISH
Par décision en date du 01/07/2026, l'Associé Unique de la SARL «SILVER FISH», capital : 1000 euros, siège : 78, avenue de Stalingrad – 21000 DIJON, 879968428 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège au 7, boulevard du Champ aux Métiers - 21800 QUETIGNY à compter du 01/07/2026, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL26023591

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 22/05/2026, l'Associé Unique de la société LA POULE AU POT, SASU au capital de 1 000 euros, Siège social : 9 rue Royer, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, RCS DIJON 101 693 018, a décidé de transférer le siège social au 15 rue Nourrissat 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence les statuts.
POUR AVIS - Le Président

AL26023595

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLISSEMENTS PERRIN
Société anonyme
à Conseil d'administration
au capital de 300.400 euros
Siège social : Rue de la Forge
21120 TIL CHATEL
015 752 595 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire en date du 30 Juin 2026 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant :
REVISION, GESTION, AUDIT R.G.A. SARL au capital de 1.000 euros RCS DIJON 790 172 977 dont le siège social est 1 Rue du Dauphiné 21121 FONTAINE-LES-DIJON.
Modification au RCS de DIJON.

AL26023601

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MAISON THOMSON
SAS au capital de 10 000€
Siège social : 9 rue du chambertin
21220 GEVREY CHAMBERTIN
911 890 176 RCS de Dijon

Le 28/06/2026, le Président a pris acte du décès M. David HALL JONES directeur général, survenu le 03/08/2024, de la cessation de ses fonctions à compter de ce jour, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Mention au RCS de DIJON.

AL26023603

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE SAINT-USAGE
Par arrêté préfectoral n° 1056, du 25/06/26, est organisée du vendredi 17 juillet 2026 à 15h00 au lundi 31 août 2026 inclus à 17h30, soit 46 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune de Saint-Usage, d'une puissance crête de 11,93 MWc, déposée par la société « Saint-Usage PV ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Saint-Usage, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7418/
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Saint-Usage.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie de Saint-Usage siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 31 août 2026 avant 17h30 à l'adresse suivante :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-7418@registre-dematerialise.fr
Monsieur Dominique LANTERNIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
en mairie de Saint-Usage aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Vendredi 17 juillet 2026 de 15h00 à 17h30
- Vendredi 31 juillet 2026 de 15h00 à 17h30
- Samedi 8 août 2026 de 9h00 à 12h00
- Lundi 31 août 2026 de 15h00 à 17h30
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame ASSOGBAVI Améboé – Société Saint-Usage PV Tel : 06.63.36.71.31
ameboe.assogbavi@tse.energy
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Usage, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL26023454

// DIVERS

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 7 juillet 2026, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
Entre Monsieur Henri Bernard GIRAULT, retraité, et Madame Martine Georgette MARCHAND, retraitée, demeurant ensemble à DIJON (21000) 9 impasse des Petites Houettes.
Monsieur est né à PORT-LA-NOUVELLE (11210) le 19 novembre 1950,
Madame est née à DIJON (21000) le 23 septembre 1953.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 20 juillet 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26023551

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 09/07/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Meloisey : Libre après vendanges – Vigne AOC Coteaux Bourguignons et Aligoté – Agriculture biologique -Urbanisme : Zone AZ du PLU 62 a 50 ca 'AUX AUBUS OUEST' : ZD-0021
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Saint-Nicolas-lès-Cîteaux : Terre céréalière - Urbanisme : Zone A du PLU 5 ha 86 a 30 ca 'LE PRE NEUF' : ZD-0030—0031 - 'LE PARC' : ZE-0026
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **03/08/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023606

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 8 septembre 2012, Monsieur Patrick Stéphane Louis POBELLE, en son vivant retraité, demeurant à DIJON (21000) 6 B rue Meyerbeer, né à DIJON (21000), le 24 juin 1957, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à DIJON (21000), le 30 mars 2026. A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 26 juin 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain BRUCHON, notaire à DIJON (21000) 16 avenue Victor Hugo, référence CRPCEN 21004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023617

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 01/07/2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : DOMAINE DE LA LEVRIÈRE
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET : L'exploitation et la gestion de biens viticoles et agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, et toutes les activités conformes aux dispositions de l'article L.311–1 du Code rural. Ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Conformément aux dispositions de l'article L.320–1 du Code rural et de la pêche maritime, la société peut également, à titre accessoire, exercer des activités de nature commerciale en lien avec ses activités agricoles tout en conservant son caractère civil.
CAPITAL SOCIAL : 50 000 € divisé en 500 parts de 100 € chacune. Il correspond au total des apports nets de l'ensemble des associés.
SIÈGE SOCIAL : VOSNE-ROMANÉE (21700) – 6 rue des Grands Crus.
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS. Son début d'activité est fixé au 01/07/2026.
GERANTE : Mme Martine BALVAY domiciliée à QUINCEY (21700) – 1, rue de l'Eglise.
Les cessions de parts entre associés sont libres ; celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné à la majorité des ¾ des voix exprimées par décision collective extraordinaire.
La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis

AL26023547

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er juin 2026 à CHAZEUIL, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MAD ENERGY
Siège : 35 rue de Véronnes, 21260 CHAZEUIL
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : La production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues, notamment d'installations photovoltaïques ou éoliennes, et plus généralement basées sur les énergies renouvelables, ainsi que la construction de tout bâtiment et l'acquisition de tout bien immobilier nécessaire à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Alexis MAGNIERE, demeurant 20 rue de Véronnes 21260 CHAZEUIL
Directeur général : Monsieur Didier MAGNIERE, demeurant 5 rue de Véronnes 21260 CHAZEUIL
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL26023607

NIÈVRE

// MODIFICATION

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DE LA DAME
Groupement forestier
Au capital de 68 500 €
Siège social : Allée des Ormes
résidence Les Teilles
à COURCELLES (58210)
Immatriculée au RCS de NEVERS : 443473327

Suivant Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire, le 31 mai 2026 et pour faire suite au décès de Monsieur Philippe ROBERT, ancien gérant,
- Monsieur Frédéric ROBERT SAVIGNAT, Madame Anne Bénédicte ROBERT et Madame Geneviève PUGNET ont été désignés en qualité de co gérants, habilités à agir ensemble ou séparément.
Les statuts sont modifiés en conséquence,
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL26023545

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 15/06/2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 06/07/2026, Dossier 2026 00011484 référence 5804P01 2026 A 00374, la société TRANSPORTS RESSAT, SAS au capital de 189 000 € ayant son siège social à LANGERON (58) – 16, rue des Craies, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 482 066 487 a cédé à la société TRANSPORTS RESSAT VRAC, SAS au capital de 100 000 € ayant son siège social à LANGERON (58) – 16, rue des Craies, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 994 028 264 une branche d'activité de transport public routier de marchandises par bennes dépendant du fonds de commerce de transports routiers de marchandises sis et exploité à LANGERON (58) – 16, rue des Craies, moyennant le prix principal de 296 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 2026.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège de la branche d'activité cédée.

AL26023609

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ALLO SERVICE +
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 67 Avenue du 14 juillet
58 300 DECIZE
529 572 695 RCS NEVERS

Le 30/06/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2026. Madame Stéphanie LEMMER demeurant 24 rue Colette 58640 VARENNES VAUZELLES, a été nommée Liquidatrice.
Le siège de liquidation a été fixé au 67 Avenue du 14 juillet 58300 DECIZE
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26023600

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12/05/2026, a été constituée une SCEA dénommée Hortus Dei
Au Capital social de 500€
Siège social : 1 chemin des Patureaux, 58110 Biches
Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural et plus particulièrement la polyculture et l'élevage.
A cet effet, la société a pour objet l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition ou selon toutes autres modalités.
Ainsi que l'exploitation de tous fonds ruraux qui pourront être pris à bail ou acquis par la société
La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère agricole de la société.
Durée : 99 ans
Gérant : GROUPE HD, société par actions simplifiées, immatriculée au Registre du Commerce de Bourg en Bresse sise 12 Chemin de Ruthet à PERON (01630).
Immatriculation au RCS de Nevers

AL26023611

AVIS DE CONSTITUTION

DONZE METALLERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Chemin du Foulon
58400 NARCY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Narcy du 30 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DONZE METALLERIE
Siège social : Chemin du Foulon, 58400 NARCY
Objet social : Fabrication de structures métalliques, tous travaux de soudure, métallerie, menuiserie métallique, le trempage de métaux ; La conception, la fabrication, la réparation et la pose de pièces ou objets métalliques, en acier, inox, aluminium ou autres métaux, découpés, pliés ou emboutis ; La location, la vente et la distribution d'objets conçus et fabriqués
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur JEROME LEROY, demeurant 20 BIS RUE CHARLES CHEVALIER 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL26023527

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

CHABLISIENNE D'EMBOUTEILLAGE
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 3 Route d'Epineuil
89700 TONNERRE
539 210 906 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 juin 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er juillet 2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Patrice GILLET.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Patrice GILLET, demeurant 11 Chemin des Perrières 89700 EPINEUIL.

AL26023543

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMBULANCE DU SEREIN
SARL au capital de 2 353 540,00 euros
Siège social : 6 rue Colonel Rozanoff
89000 AUXERRE
531 025 419 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 30 juin 2026, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'un co-commissaire aux comptes :
– la SARL CABINET MORIZE AUDIT, ayant son siège social 87 Rue Bourneuil 89000 AUXERRE, représentée Monsieur Eric MORIZE en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
Pour avis, les gérants

AL26023549

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

KONCEPT PAYSAGE SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 1 Route Nationale 6
89100 ROSOY
Siège de liquidation :
1 Route Nationale 6
89100 ROSOY
819 021 767 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 29/05/2026 à ROSOY, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno MESSINA, demeurant 35 Route Nationale 6 89100 ROSOY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

AL26023592

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 29 juin 2026, il a été constitué une société en nom collectif.
Dénomination sociale : SNC DE GUINCOUR
Forme : Société en nom collectif
Objet : La société a pour objet la réalisation de prestations de travaux agricoles.
La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment la location de matériel agricole.
Capital social : 360 500 €
Siège social : 24 B rue du Colonel Maitrat – 89140 VINNEUF
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire pour un montant de 144,42 €
Nature pour un montant de 360 355,58 €
Gérant : M. Guillaume BILHOT, demeurant à VINNEUF (89140) 24 B rue du Colonel Maitrat.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL26023593

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 09/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : A.M.I.
Siège : 7 Route de Toucy, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Opérations de promotion immobilière ; Achat et revente de tous biens immobiliers ; Location de tous biens immobiliers ; Suivi d'opérations de construction-vente de maisons individuelles,
Président : Monsieur Maxence ANSEL, demeurant 7 Route de Toucy 89000 AUXERRE, assure la présidence
La cession des actions de l'associé unique est libre.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL26023614

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 09/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : A.M.C.Siège : 7 Route de Toucy, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou par recours à la sous traitance des travaux liés au secteur du bâtiment et notamment : Ravalement, Plâtrerie, Isolation, Plaquiste, Maçonnerie, Charpente, Couverture, Carrelage, Plomberie, Electricité.
Président : Monsieur Maxence ANSEL, demeurant 7 Route de Toucy 89000 AUXERRE, assure la présidence
La cession des actions de l'associé unique est libre.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL26023615

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par M Marie-José MATHIEU, Notaire associé à ESSOYES (10), 58 rue Gambetta, le 6 juillet 2026, a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Objet social : acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : SCI TILLANDSIA.
Siège social : AUXERRE (89000), 22 rue Hubert Fabureau Résidence»Le Petit Prince» Bâtiment A, appt n°1.
Durée de la société : 99 ans à compter de son

ANNONCES LÉGALES

immatriculation
Capital social MILLE EUROS (1 000,00 EUR) , constitué par apports en numéraires.
Cessions de parts : toutes soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : M. Christophe PELLETIER demeurant à AUXERRE (89) 22 rue Hubert Fabureau Résidence « Le Petit Prince » Bât. A appt 1 et Mme Estelle DZIERZYNSKI, demeurant à Montigny sur Aube (21) 2 rue des Ponts.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL26023620

PLUS D'INFOS SUR

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sas DIALI FOODS 15 voie Romaine d'Alésia 89600 Vergigny (commerce de produits alimentaires). SIREN 830928461. CIP 5104. Date de cessation des paiements : 15/12/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023552

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SCOPARL AUXERROISE AUTOS LOCATION 32-34 Avenue Gambetta 89000 Auxerre. RCS Auxerre 440.757.904. CIP 3007 et désignant Me François CARLO 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny en qualité de Mandataire conformément aux dispositions de l'article L.643-9 alinéa 3 du Code de Commerce.

AL26023553

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS ELECTRO-PEINTURE 43 Avenue de Paris 89470 Monéteau. RCS Auxerre 444.540.595. CIP 3587 et désignant Me François CARLO 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny en qualité de Mandataire conformément aux dispositions de l'article L.643-9 alinéa 3 du Code de Commerce.

AL26023554

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SASU France CUST'HOME 33 Rue des Prés Hauts 89470 Monéteau. RCS Auxerre 840.435.176. CIP 4527.

AL26023555

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Madame Céline HUVELIN 13 Rue Pesant et Bombert 89350 Champignelles RCS Auxerre 810.558.403. CIP 4803.

AL26023556

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'EIRL VEILLARD THIBAULT 16 Rue Saint Étienne 89240 Égleny. SIREN 879.884.773. CIP 4804.

AL26023557

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Vivien POULET 11 Les Grands Nains 89130 Toucy. RCS AUXERRE 811.075.647. CIP 4809.

AL26023558

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour extinction du passif de la liquidation judiciaire de la SASU NESMOND'EAU 4 Allée des Cévennes 89000 Auxerre. RCS AUXERRE 893.190.751. CIP 4801.

AL26023559

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SASU ULTERÏA RESSOURCE 40 Rue de Vézelay 89460 Bazarnes RCS AUXERRE 850.621.574. CIP 4779.

AL26023560

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SASU BK INDUSTRIE Bâtiment 13 PA de la Chapelle 89470 Monéteau. RCS AUXERRE 880.268.909. CIP 4807.

AL26023561

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS DAAP CT 5 Rue Bercier 89000 Auxerre. RCS AUXERRE 882.739.410. CIP 5018.

AL26023562

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS BFN BOURGOGNE FRANCHE COMTE SERVICES 9 Place Maréchal Leclerc 89000 Auxerre. RCS AUXERRE 953.051.935. CIP 5022.

AL26023563

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SASU FACOBU BIS 36 Rue du Puits des Dames 89000 Auxerre. RCS AUXERRE 934.410.481. CIP 5023.

AL26023564

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl ADAM Lieudit Les Buissons 15 rue de la Prairie 89600 Saint Florentin. RCS AUXERRE 833.648.645. CIP 5026.

AL26023565

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SASU L'ATELIER BAULCHOIS 16 Avenue du Cormier 89000 Saint Georges sur Baulche. RCS AUXERRE 937.978.989. CIP 5031.

AL26023566

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Gabriel DOSQUE 14 Rue de la Tour d'Auvergne 89000 Auxerre. SIREN 884.937.939. CIP 4809.

AL26023567

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SAMSON MARIÉ Lieudit Les Perraults des Bois 89130 Mézilles. RCS AUXERRE 984.875.864. CIP 5036.

AL26023568

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl GARAGE CARSTOON 10 Rue Roasaire 89113 Chablis. RCS AUXERRE 528.304.165. CIP 5037.

AL26023569

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl VB HABITAT Avrolles Rue des Roches Le Foulon 89600 Saint Florentin. RCS AUXERRE 539.510.925. CIP 4754. et désignant la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE en qualité de Mandataire conformément aux dispositions de l'article L.643-9 alinéa 3 du Code de Commerce

AL26023570

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Laurent ROUSSEAU 12 Avenue de la République Quartier La Morlande 89200 Avallon. RCS AUXERRE 407.876.507. CIP 4971.

AL26023571

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl LA BRASSERIE 1 Rue Michel Lepelletier 89170 Saint Fargeau. RCS AUXERRE 924.842.271. CIP 4983.

AL26023572

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl DES AMIS 44 Rue du Pont 89000 Auxerre. RCS AUXERRE 951.258.466. CIP 4986.

AL26023573

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS BATRIUM RENOV' Hameau de Vaux 6 Allée de Bonboire 89000 Auxerre. RCS AUXERRE 882.943.046. CIP 4987.

AL26023574

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SASU E-NOVALEC Bâtiment Le Sémaphore 2 avenue de la Gare 89700 Tonnerre (Achat vente de produits industriels). SIREN 808712236. CIP 5107. Date de cessation des paiements : 06/01/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023575

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SASU DIA FINVEST 18 chemin de Bonpain 89000 St Georges Sur Baulche (prise de participation). SIREN 910337336. CIP 5108. Date de cessation des paiements : 06/01/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023576

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique TRANSFER 5 Rue Marie Guillemot 89130 Villiers-Saint-Benoît (serrurerie, ferronnerie). SIREN 751616723. CIP 5109. Date de cessation des paiements : 01/01/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023577

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de SAS à associé unique PHILIPPOT AGRI & BOIS 31 chemin de la Jonsière 89600 Vergigny (chauffeur agricole). SIREN 934529306. CIP 5110. Date de cessation des paiements : 15/06/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023578

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl LE JARDIN DES GOURMANDISES 9 avenue Hoche 89000 Auxerre (Boulangerie, pâtisserie). SIREN 988375077. CIP 5111. Date de cessation des paiements : 01/03/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023579

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique FORM'ALTITUDE 11 impasse de l'Abbaye 89250 Gurgy (formation secourisme). SIREN 919005108. CIP 5112. Date de cessation des paiements : 01/01/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023580

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de l'EARL DES ASSISES Les Assises 89350 Tannerre-en-Puisaye (Activités agricoles). SIREN 494345606. CIP 5113. Date de cessation des paiements : 06/01/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023581

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SCEV DOMAINE DES COEURIOTS 37 Rue du Pont 89450 SAINT PERE (Acquisition, prise à bail, exploitation de tous biens viticoles). SIREN 750346116. CIP 5114. Date de cessation des paiements : 01/03/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023582

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'EARL DOMAINE EYPERT 27 grande rue 89450 Tharoiseau (viticulture). SIREN 532672433. CIP 5115. Date de cessation des paiements : 06/01/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023583

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 07/07/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Jérôme Lucien FIALAIX 3 rue de l'Horloge 89000 Auxerre (tabac, presse). RCS Auxerre 910644632. CIP 4928. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26023584

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique ABDEL VIGNE 89 6 Rue de Gembloux 89000 Auxerre (taille de vignes). RCS Auxerre 902407311. CIP 5102. Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26023585

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique H FRAIS MARKET 11bis Rue des Fourneaux 89000 Auxerre (commerce de détail alimentaire). RCS Auxerre 952209450. CIP 4968. Liquidateur : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre.

AL26023586

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS IMMO GEYER BOURGOGNE 23 rue du Général de Gaulle 89270 Vermenton (agence immobilière). RCS Auxerre 823132311. CIP 5090. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre.

AL26023587

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/07/2026 modifiant le plan de sauvegarde de la SCI LES CRAVATIERES 4, Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie 89000 Auxerre (acquisition de immobiliers). RCS Auxerre 789769841. CIP 4650. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre

AL26023588

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ Réussir la chèvre
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Bio

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

// CONCOURS DE LABOURS

58 Y a du sillon dans l'air !

Les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre présentent un programme très fourni de concours de labours. Ça démarre le 25 juillet à Anlezy.

Comme chaque été, les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre donnent rendez-vous au grand public pour une nouvelle saison de concours de labour. Véritables temps forts de la vie rurale, ces manifestations sont l'occasion de mettre en lumière le savoir-faire des jeunes agriculteurs, de partager un moment convivial et de faire découvrir l'agriculture au plus grand nombre. De fin juillet à mi-septembre, les différentes équipes cantonales organiseront leur concours de labour à travers tout le département. Ces rendez-vous permettront aux concurrents de se qualifier pour la finale départementale, organisée cette année dans le cadre des Terres de Janie, le samedi 29 août au lieu-dit Champagne à Metz-le-Comte. Voici le calendrier des concours de cet été 2026 :

- **samedi 25 juillet :** à Anlezy - JA Saint-Benin-d'Azy ;
- **samedi 1er août :** JA Châtillon-en-Bazois ;
- **samedi 1er août :** au lieu-dit Le Louage Joly à Lucenay-les-Aix - JA Decize - La Machine ;
- **samedi 8 août :** à Châtin - JA Château-Chinon ;
- **samedi 8 août :** Echereau à Corbigny - JA Corbigny ;
- **samedi 8 août :** JA Guérigny - Pougues-les-Eaux ;
- **samedi 15 août :** JA Saint-Saulge (Comice agricole) ;
- **samedi 22 août :** JA Clamecy-Varzy (Comice agricole) ;
- **samedi 22 août :** JA Fours (Comice agricole) ;
- **samedi 29 août :** Terres de Janie – Finale départementale de labour au lieu-dit Champagne, à Metz-le-Comte, organisée par JA Nièvre et JA Tannay ;
- **dimanche 30 août :** Champagne à Metz-le-Comte, JA Tannay ;
- **samedi 5 septembre :** JA Lormes ;
- **samedi 12 septembre :** à Préporché - JA Moulins-Engilbert ;
- **samedi 19 septembre :** JA Brinon-sur-Beuvron.

Camille Deroche

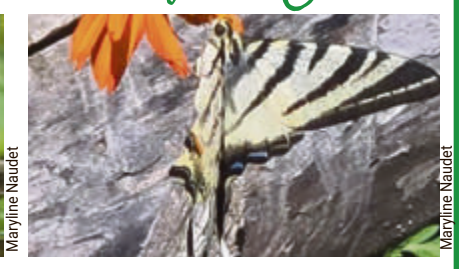




Maryline en fait tout un potager


Maryline Naudet


Maryline Naudet


Maryline Naudet

Que se passe-t-il sous nos pieds face à la canicule ?

Le jardin semble figé. Les pelouses ont jauni, les massifs souffrent, les légumes peinent à se développer et la terre est devenue dure comme de la pierre. Pourtant, sous cette surface brûlante, le sol continue de vivre… tant bien que mal.

En temps normal, un sol de jardin abrite une incroyable diversité d'organismes : vers de terre, insectes, champignons, bactéries et autres micro-organismes. Cette vie souterraine joue un rôle essentiel. Elle décompose la matière organique, nourrit les plantes, améliore la structure du sol et favorise la circulation de l'eau.

Mais après plusieurs semaines de fortes chaleurs et d'absence de pluie, cet équilibre est mis à rude épreuve. Les premiers touchés sont les vers de terre, qui s'enfoncent profondément à la recherche de fraîcheur et d'humidité. D'autres organismes ralentissent fortement leur activité, voire entrent dans une forme de repos en attendant des conditions plus favorables. Le sol paraît alors « mort » alors qu'il se met simplement en veil.

Cette période est aussi marquée par un phénomène bien connu : une terre desséchée devient moins perméable. Lorsqu'un orage éclate enfin, l'eau ruisselle souvent avant de pénétrer, faute d'une structure suffisamment souple pour l'absorber rapidement.

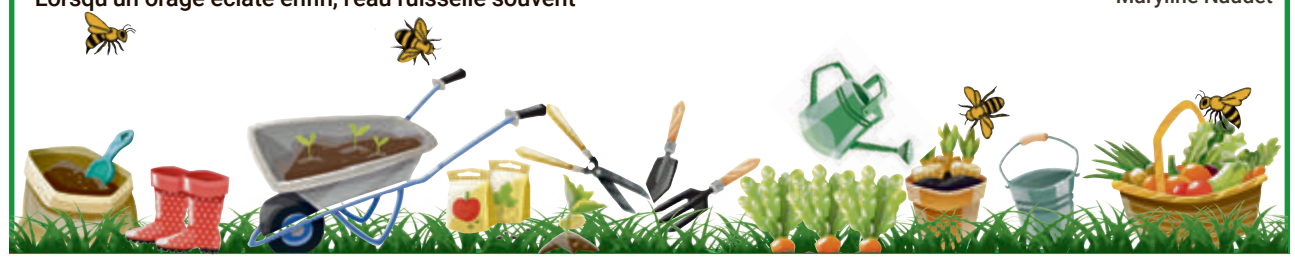
C'est pourquoi il est préférable d'éviter de bêcher ou de travailler un sol complètement sec. Ces interventions cassent les rares agrégats encore présents favorisent l'évaporation et perturbent une vie souterraine déjà fragilisée. Mieux vaut patienter jusqu'au retour de températures plus clémentes ou après une pluie significative.

Le paillage, lorsqu'il a été installé avant les fortes chaleurs, reste un précieux allié. Il limite les écarts de températures, ralentit l'évaporation et offre un refuge à de nombreux organismes indispensables au jardin.

Même si tout semble grillé en surface, il ne faut pas céder au découragement. Les premières pluies permettront progressivement au sol de retrouver son activité.

La nature possède une remarquable capacité résilience, à condition qu'on lui laisse le temps de reprendre son souffle. Car un jardin en bonne santé ne se résume pas à ce que l'on voit. Sa véritable richesse se cache souvent sous nos pieds.

Maryline Naudet



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Mercredi 22 juillet

// Visite guidée à Châtillon-sur-Seine

Une visite commentée est proposée par l'office de tourisme de 17 h 30 à 20 heures. Cette visite, très en lien avec le Parc national des Forêts, vous emmènera dans les endroits incontournables ou méconnus de la ville. Elle est suivie d'un moment de rencontre convivial avec les bénéficiaires de la marque Esprit Parc national - forêts.

Gratuit. Renseignements et réservations au 03 80 91 13 19 ou contact@tourisme-chatillonnais.fr

• Vendredi 24 juillet

// Visite musicale à Beaune

Au cœur de la cité médiévale, laissez-vous porter par les voix d'une chanteuse lyrique et d'une conteuse d'histoires. De la collégiale Notre-Dame aux hôtels particuliers, des lieux emblématiques à d'autres plus secrets, découvrez les 1 000 ans d'histoire de Beaune en musique. La visite se déroule de 16 heures à 18 heures. Rendez-vous place de La Halle. Parcours non adapté aux poussettes et aux personnes en fauteuil roulant. Animaux non admis.

Réservation obligatoire sur beaune-tourisme.fr. Tarifs, de 12 à 18 euros. Gratuit pour les moins de 12 ans et les porterus du Pass saisonniers.

• Samedi 25 juillet

// Nuit sous les étoiles à Beaune

La Cité des Climats et vins de Bourgogne (21, avenue Charles de Gaulle) se transformera en observatoire du ciel, à partir de 19 heures et jusqu' à 2 heures du matin en accueillant la 3e édition de « La Nuit des Étoiles », organisée en partenariat avec la Société Astronomique de Bourgogne. L'événement proposera au public de partir à la découverte des phénomènes célestes grâce à un programme mêlant observations, ateliers participatifs et expériences immersives. Des télescopes seront installés au 5e étage de la Cité et permettront d'observer le soleil en début de soirée puis les étoiles à la tombée de la nuit.

Gratuit pour les moins de 6 ans, jeunes : 11 euros, adultes : 14,50 euros. www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Jusqu'au 19 septembre

// Visites contées du Moulin de Santenay

Tous les samedis, à 15 heures, une merveilleuse visite d'une heure et demie vous sera proposée. La visite est animée par Madeleine, une figure de Santenay, qui se fera un plaisir de vous partager l'histoire de son moulin.

Tarif adulte : 15 euros, enfant (12-18 ans) : 10 euros. Gratuit pour les moins de 12 ans et les porteurs d'un pass saisonnier. Tarifs spéciaux personne souffrant de handicap, visuel ou mental et 1 accompagnateur) : 10 euros chacun. Visite non adaptée en poussette ou fauteuil roulant. Réservation sur le site de tourisme Beaune et Pays Beaunois ou à l'antenne touristique de Santenay (à la Gare).

Nièvre

• Jeudi 23 juillet

// Rencontre-dédicace à Château-Chinon

La librairie « Le Goût des Mots » (12, boulevard de la République) propose une rencontre-dédicace avec l'auteure Céline Curiol, de 18 heures à 19 h 30. Elle échangera avec le public sur son roman « La dynamique de l'œuf », mettant en scène une héroïne qui se questionne sur l'origine de la vie.

• Vendredi 24 juillet

// Apéro Biodiv' à Arthel

La Communauté de communes Les Bertranges propose les Apéros Biodiv'. L'objectif est de se laisser guider au cœur d'un site naturel, à la découverte des saveurs du terroir et à la rencontre de vigneronnes et vignerons locaux. Le prochain aura lieu entre Varzy et Prémery, de 18 h 30 à 20 h 30. Le patrimoine vous sera conté par Raphaël Lardreau, de la Communauté de communes Les Bertranges.

Inscription obligatoire par téléphone aurprès de l'Office de tourisme intercommunal au 03 86 37 99 07 ou en ligne sur lesbertranges.fr. Tarif : 5 euros.

• Samedi 25 juillet

// Une soirée mais deux concerts à Decize

À partir de 19 h 45, place Saint-Just, deux concerts sont proposés. Le premier, avec le chanteur Kilian qui proposera de la variété française, des années 70 à nos jours. Puis, à partir de 21 h 15, l'artiste blues Philippe Ménard sera sur scène.

www.ville-decize.fr

Yonne

• 22 août

// Marche gourmande

Les Jeunes Agriculteurs de l'Avallonnais organise le 22 août prochain, une marche gourmande sur près de 13 kilomètres, au cœur du Morvan. Rendez-vous à 10 heures sur place, avec des départs de groupe différés. Pour manger, au menu : apéritif, entrée (pâté en croûte accompagné d'une salade), plat (pièce de bœuf et ses patates en sauce), fromage blanc et tartelette aux fruits. Buvette sur place et réservation repas obligatoire. Pour le repas : 25 € par personne (apéritif inclus), 12 € par personne pour les enfants et possibilité de marcher sans repas (5 € par personne).

Sur réservation par téléphone au : 06 45 36 05 71



// VOYAGE

Quelques jours à Berlin

En deux décennies, la capitale allemande s'est totalement transformée ; entre défis architecturaux et devoir de mémoire, Berlin la bouillonnante et culturelle séduit le voyageur.



ID/TD

L'église du Souvenir, ses vitraux bleus et son Christ flottant.

Qui a connu Berlin avant les années quatre-vingt-dix mesure la mutation extrême de cette ville, laboratoire malgré elle de l'humanité. À la fin de la Seconde guerre mondiale, la capitale allemande est détruite à moitié, réduite à un tas de gravats. Coupée en quatre, l'Est prendra des accents soviétiques, tandis que les vainqueurs de l'Ouest en feront une vitrine du libéralisme. À la construction du Mur — Der Mauer — en 1961, ce sont désormais deux villes qui se tournent le dos, deux modèles sociétaux que tout oppose. Pendant 28 ans.

Le 9 novembre 1989 la chute du Mur sonne l'heure de la réunification et Berlin retrouve son entièreté. Mais la cicatrice est là, béante, coupant la ville en deux, double rangée de murs, miradors, barbelés, no man's land. Des uniformes, des armes et des morts. Alors tout va aller très vite. En 10 ans, Berlin l'alternative et Berlin la Soviétique vont en devenir une autre : une Berlin réunifiée, imposante, capitale, dynamique, jeune et culturelle. Tout cela a un coût : 2 000 milliards de dollars pour mener à bien la réunification du pays, les ex-RFA (République fédérale allemande ou Allemagne de l'Ouest) et RDA (République démocratique allemande ou Allemagne de l'Est).

Berlin devient alors un formidable terrain de jeu pour les plus grands architectes du XXe siècle. À commencer par le quartier du palais du Reichstag, le Parlement qui accueille la chambre des députés, le Bundestag. Incendié sous le régime Nazi en 1933, défiguré par le Mur qui le frôlait, il est reconstruit en 1973 par la RFA, mais sans sa coupole. C'est le célèbre architecte britannique Norman Foster, qui remporte le concours de l'entière rénovation du bâtiment qui sera inauguré en 1999. Plus qu'un symbole, la coupole de verre, que tout le monde peut visiter, est une prouesse technique et artistique. Toute en verre et en miroirs, elle surplombe l'hémicycle du Bundestag. On accède à la coupole depuis un toit terrasse ouvert aux visiteurs. Le dôme de verre de 40 mètres de diamètre et 47 mètres de haut se gravit par une passerelle qui le ceinture jusqu'à son sommet offrant une vue à 360° sur Berlin. La prouesse technique tient aussi à l'entonnoir en son centre de 360 miroirs qui permet à la fois d'éclairer la salle plénière et possède un dispositif de récupération de chaleur en complément du chauffage du bâtiment.



ID/TD

La célèbre porte de Brandebourg, théâtre de la chute du Mur de Berlin en 1989.

Vestiges du Mur

Face au Reichstag, la chancellerie fédérale a été conçue par les architectes berlinois Axel Schultes et Charlotte Frank et livrée en 2001. De facture postmoderne, avec ses 12 000 m2, c'est un des plus grands édifices gouvernementaux au monde. Parmi les bâtiments les plus imposants du quartier gouvernemental, figure aussi le Marie-Elisabeth-Lüders-Haus qui est un centre de service scientifique du Parlement allemand construit le long de la Spree. Des pans originaux du Mur de Berlin sont posés le long de l'ancien tracé dans un monument commémoratif accessible au public en mémoire à la division de la ville. Depuis l'esplanade, en bord de rivière, huit croix conservent la mémoire de ceux qui ont péri en voulant traverser la Spree pour passer d'Est en Ouest. Autre construction remarquable du secteur, le Paul-Löbe, est un bâtiment administratif de plusieurs centaines de bureaux. Ces deux édifices ont été conçus par l'architecte Stefan Braunfels. Dans le même quartier, il ne faut pas manquer, enserré entre les immeubles de bureaux, des vestiges du Mur dans le jardin des arbres, célébrant la réunification.

Enfin à quelques encablures et en remontant le tracé du Mur au sol, la gare centrale, ouverte en 2006 après onze ans de travaux, est signée de l'architecte Meinhard von Gerkan qui voulait en faire une « cathédrale des transports ».

Le verre est le matériau omniprésent dans toutes ces constructions, symbole d'une démocratie qui n'a rien à cacher.

En quittant le quartier du Reichstag, on passe par la porte Brandebourg, en haut de l'allée Unter des Linden (sous les Tilleuls) qui fut le premier théâtre de la chute du Mur. Elle s'ouvre sur le quartier des ambassades et reste un haut lieu de manifestations.

Trabant pétaradante

Pour passer quelques jours à Berlin, le visiteur a l'embarras du choix des musées. À quelques pas de l'Alexander Platz, de son horloge universelle Urania, de la tour de la télévision et de l'hôtel de ville rouge, édifices symboliques du quartier du centre jadis situés à l'Est, il faut descendre quelques marches le long de la Spree pour visiter le musée de la DDR (Deutsche Demokratische Republik). Toutes sortes d'objets et de reproductions rappellent un passé pas si lointain où les Allemands de l'Est n'ont pas eu le choix de leur gouvernance. Le communisme dictatorial a déployé ses ambitions et ses limites dans cette RDA sans classe sociale, excepté celle des apparatchiks privilégiés. Endoctrinement, « économie de la pénurie », maquette du palais du peuple, appartement typique, panneaux interactifs, salle d'interrogatoire et cellule de prison, sans oublier la célèbre Trabant pétaradante : il n'y a pas de nostalgie, mais le musée offre une lecture culturelle, immersive et sociologique de ces 38 longues années derrière le Mur et sous le régime de la Stasi, le ministère pour la Sécurité de l'État. En 1989, économiquement exsangue, le régime est tombé entraînant la chute du Mur (der Mauerfall).

En sortant du musée, il suffit de traverser un des ponts qui enjambent la Spree pour accéder à l'Ile aux musées et tomber sur le nouveau château de Berlin, qui remplace l'ancien palais du peuple, lui-même ayant remplacé l'ancien château de Berlin. L'opération de déconstruction et de reconstruction a alimenté de nombreux débats à Berlin, certains habitants se demandant pourquoi détruire un bâtiment à l'effigie du communisme pour en construire un symbolisant la monarchie.

Autre culture, un pas de côté, toujours dans le quartier Mitte, vous mènera au musée Anne Frank de la Haus Schwarzenberg, à laquelle on accède par une ruelle transformée en street-art. Le musée conserve le manuscrit original de la jeune déportée. C'est le pouvoir de Berlin où chaque rue se prête à une nouvelle découverte.

Isabelle Doucet

Cap à l'ouest de la ville

Détour par l'ancien centre-ville de l'Ouest, ses artères commerçantes et son église du Souvenir.

Le Kurfürstendamm et l'église du Souvenir étaient le cœur de l'ancienne Berlin Ouest. Le quartier de Charlottenburg se situe à l'extrémité ouest du Tiergarten, vaste parc de 210 hectares s'étirant au centre de la ville. On peut y accéder par la gare de métro Zoologischer Garten, rendue célèbre par le roman *« Moi Christiane F., 13 ans, droguée, prostituée… »* sorti en 1981.

Pour les amateurs de shopping, de grandes et de petites marques, le Ku'damm, comme l'appellent les Allemands, est en tout point ressemblant aux Champs Élysées parisiens. C'est aussi là que se dresse la Gedächtniskirche, église du Souvenir, aussi appelée par les Allemands église de la dent cassée, conservée en son état ruinée après la guerre. Il s'agit d'une église protestante de style néo-roman qui pouvait accueillir jusqu'à 2 000 personnes. Détruite par des raids en novembre 1943 et en 1945, elle n'a été ni démolie ni reconstruite, ses ruines seulement consolidées pour témoigner des atrocités de la guerre. La particularité du site tient aussi à la construction d'une nouvelle église de forme octogonale, imaginée par l'architecte Egon Eiermann, sur le site de l'ancien transept et de la nef. Livrée en 1961, elle plonge le visiteur dans un univers bleu grâce aux murs de vitraux composés de 21 334 blocs de verre, réalisés par Gabriel Loire, maître-verrier à Chartres. Son clocher est également paré de ces mêmes vitraux bleus.

À Berlin, le devoir de mémoire est à chaque coin de rue. Une plaque, un monument, une évocation rappellent l'histoire tragique de la ville qui après avoir basculé dans le nazisme, a été le témoin des pires atrocités, a subi des bombardements sans relâche jusqu'à la chute du régime Nazi et la fin la Seconde guerre mondiale.